

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-12-158

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Convention pluriannuelle d'objectifs proposée par le PETR Pays de Morlaix visant la mise en œuvre du Sage Léon Trégor au travers d'une feuille de route 2022-2025

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avait donné procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Haut Léon, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix a été désigné en tant que structure porteuse du Sage Léon Trégor, Sage approuvé par arrêté préfectoral en 2017.

La mise en œuvre des dispositions du Sage sur ce territoire comprenant 3 EPCI (Haut Léon Communauté, Morlaix Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau) relève donc de ses prérogatives. Cette mise en œuvre s'accompagne d'un programme d'actions formalisé par une feuille de route sur la période 2022-2025 assortie d'une convention pluriannuelle d'objectifs, dont les principaux comprennent :

- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- La préservation du littoral ;
- L'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des milieux naturels ;
- La sécurisation de la ressource en eau potable ;
- L'installation d'une gouvernance forte en identifiant le rôle des acteurs et leur périmètre d'actions.

Ces objectifs ainsi fixés sur le périmètre du Sage Léon Trégor concernent, pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, les communes de Commana, Plougar, Plougourvest, Plouvorn, Guiclan, Guimiliau, Plouzévédé, Saint-Vougay et Trézilidé.

La convention est établie pour 3 ans et prévoit une participation financière des EPCI au programme d'actions à concurrence du nombre d'habitants sur le périmètre du Sage. Cela conduit à une participation de la CCPL à hauteur de 24 655 € sur la période 2022-2025 décomposée comme suit :

- 5 503 € en 2022
- 6 164 € en 2023
- 6 494 € en 2024 et 2025

La feuille de route détaillée est annexée à la présente délibération.

Vu la loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi « Maptam » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004 ;

Vu la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L.211-7 et ses items 1,2, 5, 8, 11 et 12 ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon Trégor ;

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix relative à la mise en œuvre du programme du Sage Léon Trégor et la feuille de route 2022 – 2025 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en vigueur ;

Considérant les orientations du Sage Léon Trégor et leur nécessaire financement par les collectivités intégrées à ce périmètre pour leur déclinaison opérationnelle ;

Considérant les clés de répartition utilisées pour déterminer le montant de financement de chacun des EPCI concernés ;

Considérant le 11ème programme de financement révisé pour la période 2022 – 2024 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
Considérant le programme de financement du Département du Finistère relatif aux thématiques environnement et eau ;
Considérant le programme de financement de la Région Bretagne relatif à ces mêmes thématiques ;
Vu la commission environnement en date du 29 novembre 2022 ;
Vu la conférence des maires saisie le 6 décembre 2022 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix actant la mise en œuvre du programme du Sage Léon Trégor et la feuille de route 2022-2025.**
- **Dit que les crédits affectés aux actions prévues en annexe de la convention seront financés par le budget général de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.**
- **Confirme le versement du montant appelé de 24 644 € par le PETR en tant que structure porteuse du Sage Léon Trégor pour la période 2022 – 2025.**
- **Transfère l'item 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement relatif à l'animation du Sage Léon Trégor à la structure porteuse PETR Pays de Morlaix à compter du 1er janvier 2023.**
- **Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à son application.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Patricia QUERE.



Le Président,
Henri BILLON.



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SAGE

La présente convention est conclue entre :

Le Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix, représenté par son Président, M. Jean-Paul VERMOT,

La communauté d'agglomération de Morlaix, représentée par son Président, M. Jean-Paul VERMOT,

La communauté de communes de Haut-Léon, représentée par son Président, M. Jacques EDERN, par

La communauté de communes du Pays de Landivisiau, représentée par son Président, M. Henri BILLON,

La communauté d'agglomération de Lannion-Trégor, représentée par son Président, M. Gervais EGAULT.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par le PETR Pays de Morlaix, à savoir la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Léon-Trégor, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le PETR Pays de Morlaix participe de cette politique.

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention vise à redéfinir les modalités de partenariat afin de tenir compte des nouvelles missions liées à la phase de mise en œuvre du SAGE et des actions inscrites dans la feuille de route 2022/2025.

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'intervention et de financement de chaque maître d'ouvrage et s'applique à l'ensemble du périmètre du SAGE tel qu'arrêté par le Préfet le 18 septembre 2007.

Par la présente convention, le PETR Pays de Morlaix s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions du SAGE suivant :

- Mise en œuvre de la feuille de route 2022-2025 :
 - Améliorer la qualité de l'eau
 - Préserver le littoral
 - Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des milieux naturels
 - Sécuriser la ressource en eau potable
 - Installer une gouvernance forte en identifiant le rôle des acteurs et leur périmètre d'actions

ARTICLE 2 – Engagements des signataires

Le PETR Pays de Morlaix, Morlaix Communauté, Haut-Léon Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Lannion-Trégor Communauté, en tant que porteur de projet du programme, s'engagent :

- à mettre en place les moyens de pilotage et d'animation nécessaires,
- à participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté en annexe.

ARTICLE 3 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 3 années.

ARTICLE 4 - Missions

Après dix années d'élaboration, le SAGE Léon-Trégor a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 août 2019.

Du fait du transfert de la compétence SAGE au PETR Pays de Morlaix au 1^{er} janvier 2021 et de l'installation de la CLE le 27 mai 2021, l'année 2022 sera donc la première année de mise en œuvre opérationnelle du SAGE.

Elle portera plus spécifiquement sur :

- L'animation et la mise en œuvre du SAGE

Missions de la structure porteuse du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le PETR Pays de Morlaix est désigné structure porteuse du SAGE et assure, à ce titre, le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE Léon-Trégor.

Ces missions peuvent être définies de la manière suivante :

- Animation de la CLE et des instances de concertation associées

→ Organisation, préparation et animation des réunions de la CLE et de son Bureau

→ Organisation, préparation et co-animation des commissions thématiques (en partenariat avec les techniciens concernés au sein des 4 EPCI et syndicat)

→ Préparation des avis sur les dossiers loi sur l'eau et documents d'urbanisme (en partenariat avec les techniciens des 4 EPCI si la complexité du dossier le nécessite)

→ Assurer l'interface avec les partenaires institutionnels et les différents dispositifs engagés sur le territoire ainsi que les réflexions interSAGE.

- Suivi -évaluation de la mise en œuvre du SAGE

→ Centraliser et organiser les données à l'échelle du SAGE

→ Concevoir et alimenter les indicateurs du tableau de bord du SAGE

- Communication

→ Définir une stratégie de communication pour identifier les cibles prioritaires et les outils adaptés

→ Communiquer sur les actions des EPCI et particulièrement sur celles menées à l'échelle du territoire de SAGE voire supra-SAGE

→ Concevoir les outils et supports de communication mutualisés à l'échelle du SAGE et les décliner par EPCI pour gagner en lisibilité auprès des habitants.

- Suivi de la feuille de route 2022-2025

→ Rédaction du programme pluriannuel et des synthèses des programmations et bilans annuels sur la base des contributions des maîtres d'ouvrages locaux,

→ Assurer le suivi administratif et financier relatif à l'animation du SAGE

- Financements

→ Recherche par la cellule d'animation du SAGE, des financements nécessaires auprès des partenaires financiers pour la mise en œuvre d'actions (études, travaux, communication, demandes de la Commission Locale de l'Eau)

- Etudes complémentaires

→ Réalisation des études générales à l'échelle du SAGE : rédiger le cahier des charges et assurer le suivi des études en lien étroit avec les groupes de travail correspondants. Etudier les potentielles maîtrises d'ouvrage pour les études dont le lancement a été décidé par la Commission Locale de l'Eau.

→ Assurer la maîtrise d’ouvrage des actions dites « orphelines » et plus particulièrement des sujets liés à la mise en oeuvre du SAGE et qui nécessitent une approche transversale et globale à l’échelle du territoire du SAGE, ou sur des sujets novateurs ou exemplaires.

Il convient de noter que la structure porteuse du SAGE est pré-fléchée dans le Plan d’Aménagement et de Gestion Durable (approuvé le 26 août 2019) comme unique maîtrise d’ouvrage pour trois dispositions :

- Disposition n°61 : « **Améliorer la connaissance sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables** » ;
- Disposition n°64 : « **Améliorer la connaissance des usages agricoles et des ressources mobilisables** ».

Ces deux dispositions se rapportent à l’étude Hydrologie – Milieux – Usages – Climat (H.M.U.C) inscrite dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- Disposition n°80 : « **Sensibiliser et impliquer les citoyens** »

Le tableau ci-après présente les dispositions du SAGE relevant de plusieurs maîtrises d’ouvrage potentielles (dont des maîtrises d’ouvrage partagées entre la structure porteuse de SAGE, les EPCI et syndicats) :

MESURES	INTITULE	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE*
Disposition n°1	HARMONISER ET RENFORCER LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	Communes ou leurs groupements, Syndicats de bassin-versant, Structure porteuse du SAGE.
Disposition n°21	MIEUX CONNAITRE ET GERER LES REJETS ISSUS DES SERRES	
Disposition n°22	IDENTIFIER LES ZONES D'EROSION	
Disposition n°23	LUTTER CONTRE L'EROSION DES SOLS	
Disposition n°29	METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE DE L'OFFRE DE CARENAGE	
Disposition n°30	REALISER UN PROFIL DE VULNERABILITE DES ZONES CONCHYLICOLES, DE PECHE A PIED PROFESSIONNELLE ET DE LOISIRS	
Disposition n°35	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES MICROBIOLOGIQUES A TRAVERS LA MISE AUX NORMES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT ET L'OPTIMISATION ET LA MISE AUX NORMES DES PRATIQUES AGRICOLES**	
Disposition n°38	FINALISER L'EVALUATION ET SUIVRE LES TAUX D'ETAGEMENT ET DE FRACTIONNEMENT	
Disposition n°55	METTRE EN PLACE DES TALUS DE CEINTURE DE ZONES HUMIDES	
Disposition n°50	FINALISER L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET LES PROTEGER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	
Disposition n°61	AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LES RESSOURCES EN EAU MOBILISEES ET MOBILISABLES	
Disposition n°80	SENSIBILISER ET IMPLIQUER LES CITOYENS	
Disposition n°81	PORTER ET GOUVERNER LE SAGE	
Disposition n°82	PARTAGER, HARMONISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES SAVOIR-FAIRE	
Disposition n°83	COORDONNER LES PROGRAMMES, EN PARTICULIER SUR LES PLANS DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES ENTRE SAGES LIMITOPHES	

* Tel qu’inscrit dans le Plan d’Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Léon-Trégor

** Cette disposition initialement nommée « Optimiser les pratiques agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses bactériologiques » a été reformulée, afin d’englober les systèmes d’assainissement et ne pas se limiter qu’aux seules pollutions microbiologiques issues des pratiques agricoles

ARTICLE 4. Pilotage du projet

La Commission Locale de l'Eau (CLE), dont la composition a été arrêtée par le Préfet est l'organe décisionnel du SAGE. Il s'agit d'une commission administrative sans personnalité juridique propre qui n'a donc ni vocation, ni compétence juridique, pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'élaboration du SAGE. Elle doit donc choisir une collectivité (structure porteuse) qui assure le financement de l'animation générale, de la communication et des études, prépare les réunions et élabore les documents de travail de la CLE.

Quatre commissions thématiques ont été mises en place pour travailler sur des questions spécifiques relatives aux enjeux du SAGE :

- Commission gestion quantitative de la ressource en eau,
- Commission gestion qualitative de la ressource en eau,
- Commission aménagement du territoire, fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux
- Commission communication, information et sensibilisation

Le Bureau exécutif du SAGE créé lors de l'installation de la CLE est composé de 4 représentants de chaque EPCI de la structure porteuse. Il est chargé du suivi du programme et se réunit en tant que de besoin pour évaluer l'état d'avancement du projet, ou sur des sujets spécifiques.

Une cellule technique de coordination « informelle » sera instituée pour permettre aux 4 EPCI d'échanger sur les dossiers et de suivre les travaux du SAGE. Elle réunira les services des 4 EPCI qui seront amenés à échanger sur les sujets d'ordre technique. Elle se réunira de façon régulière selon les plans de charge.

Des comités de pilotage pourront être mis en place pour maintenir le lien avec le terrain, la dynamique avec les acteurs et rendre compte des actions réalisées.

ARTICLE 5. Participation des agents aux instances des EPCI

Chaque EPCI aura la possibilité de solliciter annuellement le technicien porteur du programme afin qu'il intervienne pour présenter le bilan de l'année écoulée et la proposition de programmation pour l'année suivante.

ARTICLE 6. Circulation des informations

Pour permettre la bonne exécution par le PETR Pays de Morlaix de sa mission de coordination, les 4 EPCI s'engagent à :

- Fournir, dans un délai de 10 jours, les données et informations nécessaires à la réalisation des bilans annuels, des supports de communication visant à valoriser les actions réalisées sur le territoire et à la tenue des réunions de concertation
- Tenir informée régulièrement la structure porteuse de l'avancement des actions menées sur le territoire

ARTICLE 7. Clé de répartition

Afin de répartir le solde du financement (subventions déduites), des clés de répartition ont été définies entre les 4 EPCI selon les modalités suivantes :

- Pour les volets planification et actions

→ Animation du SAGE, Communication, Etudes spécifiques et Actions : calcul annuel du nombre d'habitants par EPCI présents sur le territoire du SAGE. La source des données est l'INSEE.

ARTICLE 8. Modalités de versement des participations

Les collectivités financent le programme d'actions SAGE selon les modalités suivantes :

-Le versement de la participation financière se fera sur la base du versement d'un acompte à hauteur de 50%, en début d'année (sur la base du plan de financement prévisionnel annuel). Les participations restantes seront versées au regard des actions réalisées sur transmission d'un bilan d'activités.

ANNEXE 1 : Prévisionnel d'actions 2022-2025 du programme SAGE Léon-Trégor : Participations financières des EPCI

	Nombre d'habitants présents sur le périmètre du SAGE*	2023	2024	2025	2022-2025
Population totale SAGE	104 157				
Budget prévisionnel SAGE		235 400	257 000	257 000	749 400
Morlaix Communauté	63 778	38 025	38 699	38 699	115 423
Haut-Léon Communauté	27149	16 187	16 473	16 473	49 133
Pays de Landivisiau	11007	6 563	6 679	6 679	19 920
Lannion-Trégor Communauté	2223	1 325	1 349	1 349	4 023
Montants prévisionnels totaux des participations financières des EPCI au PETR Pays de Morlaix pour la mise en œuvre du programme SAGE en euros		62 100	63 200	63 200	188 500
Montants prévisionnels des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au programme SAGE		128 500	142 000	142 000	412 500
Montants prévisionnels des financements du Conseil Régional de Bretagne au programme SAGE		11 000	11 000	11 000	33 000
Fonds FEAMPA		12 800	12 800	12 800	38 400
Fonds appel à projet valorisation patrimoine naturel et historique (Conseil Régional)		21 000	28 000		
Participation prévisionnelle par habitant en euros		0,596	0,589	0,589	0,591

*Population totale légale des communes en vigueur à compter du 1 janvier 2019

ANNEXE 2 : Budget prévisionnel 2022-2025 du programme SAGE Léon-Trégor

	2023	2024	2025	2022-2025
Animation	145 400 €	174 000 €	174 000 €	493 400 €
<i>Poste animateur</i>	55 000 €	55 000 €	55 000 €	165 000 €
<i>Poste chargé de mission communication, gestion des données, assistance administrative</i>	45 000	45 000	45 000	135 000
<i>Chargé de mission H.M.U.C</i>	21 400	50 000	50 000	121 400
<i>Poste médiateur environnemental (emploi saisonnier)</i>	16 000	16 000	16 000	48 000
<i>Frais de fonctionnement de la CLE</i>	8 000	8 000	8 000	24 000
Etudes	62 000 €	55 000 €	55 000 €	172 000 €
<i>Stratégie carénage</i>	10 000 €			10 000 €
<i>Etude bassin-versant Queffleuth</i>	14 000 €	10 000 €	5 000 €	29 000 €
<i>AMO étude gestion quantitative</i>	8 000 €	5 000 €	30 000 €	43 000 €
<i>Etude valorisation patrimoine naturel et historique</i>	30 000 €	40 000 €		70 000 €
<i>Etudes diverses</i>			20 000 €	20 000 €
Communication	28 000 €	28 000 €	28 000 €	84 000 €
<i>Lettre d'information du SAGE adressée aux habitants</i>	15 000€	20 000 €	20 000 €	55 000 €
<i>Création d'un motion design</i>	4 000 €			4 000 €
<i>Tableau de bord du SAGE</i>	4 000 €			4 000 €
<i>Organisation de Séminaire</i>	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
<i>Création de panneaux de sensibilisation</i>	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €
<i>Formation des élus et membres de la CLE</i>	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
<i>Communication diverse</i>		3 000 €	3 000 €	6 000 €
Budget SAGE Léon-Trégor	235 400 €	257 000 €	257 000 €	749 400 €



SAGE

Léon-Trégor

Feuille de route 2022 > 2025

2022



Sommaire

Sommaire.....	2
Préambule.....	3
Modalités de construction de la feuille de route	4
Calendrier prévisionnel	4
Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE	5
• Historique de l'élaboration du SAGE Léon-Trégor	5
• Gouvernance.....	5
➤ Composition de la CLE.....	5
➤ Le périmètre de la CLE	6
➤ L'organisation de la CLE	6
L'organisation territoriale	11
• Les acteurs administratifs.....	11
• Les compétences exercées sur le territoire	11
Les compétences eau et assainissement.....	11
La compétence GEMAPI.....	12
La compétence gestion des eaux pluviales urbaines	12
Résumé des compétences exercées sur le territoire	14
• Les contrats territoriaux conclus avec l'Agence de l'Eau (enjeu DCE).....	15
Les contrats territoriaux sont portés par les collectivités et co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Bretagne, le Département du Finistère voire le FEADER pour la partie bocage.....	15
Contrats territoriaux portés par le Syndicat Mixte de l'Horn.....	15
Contrats territoriaux portés par Morlaix Communauté.....	18
• Autres structures sur le territoire	27
Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA).....	27
Les partenariats associatifs.....	27
Les acteurs opérationnels	28
Les acteurs institutionnels – services de l'Etat.....	28
Etat des lieux territorial	29
• Les mutualisations et collaborations	29
Les mutualisations engagées à l'échelle du territoire du SAGE	29
Les mutualisations futures	31
Les relations avec les instances du SAGE Baie de Lannion	31
Les mutualisations engagées aux niveaux départemental et régional.....	32
Le programme d'actions 2022-2025 de la Commission Locale de l'Eau	33

Préambule

Les prises de compétences dans les domaines liés au petit et au grand cycle de l'eau ont provoqué la redéfinition des périmètres d'action et champs de compétences des collectivités. En fonction des mises en place retardées des conseils municipaux, des conseils communautaires et de la crise sanitaire, une nouvelle Commission Locale de l'Eau (CLE) a été mise en place le 27 mai 2021.

Au sein des bassins-versants, de nouvelles gouvernances apparaissent et se construisent. À degrés divers, la montée en puissance du rôle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) est une réalité sur les sujets des petits et grands cycles de l'eau et de la biodiversité.

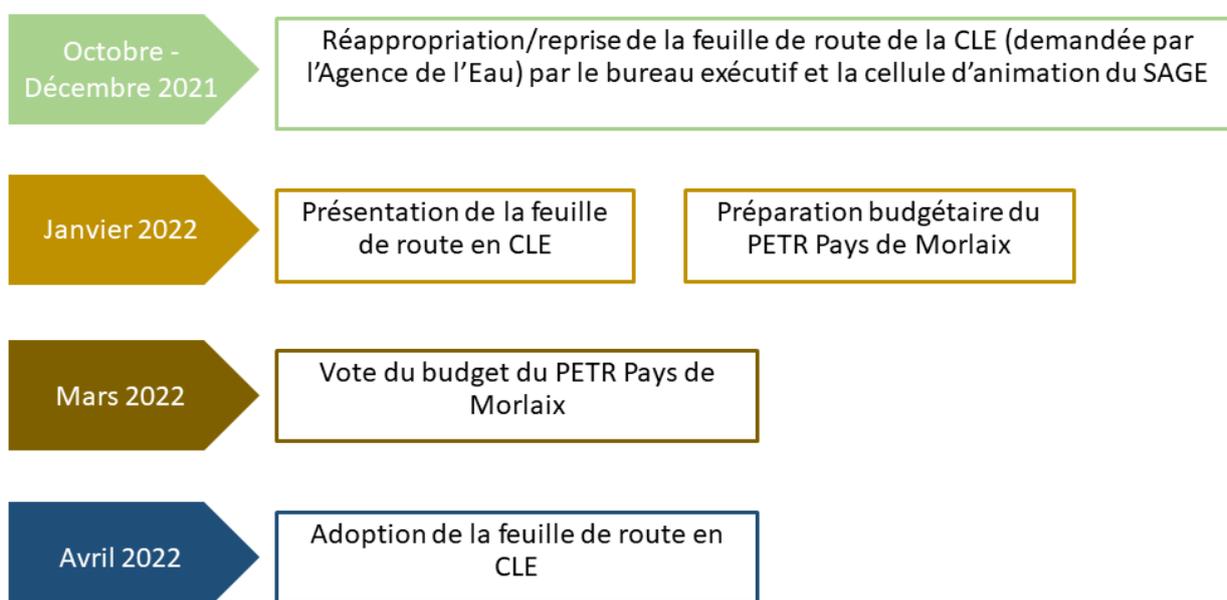
La communauté d'agglomération de Morlaix, Haut-Léon Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ont convenu que le SAGE serait désormais porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix, suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Haut-Léon (SMHL), porteur précédent.

Il est donc nécessaire de revoir entièrement la feuille de route préalablement établie, en plaçant prioritairement la question de la gouvernance du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), tout en activant son programme d'actions. La situation évolutive de la déclinaison opérationnelle des actions liées à l'eau est hétérogène selon les territoires. Un des axes forts du programme d'actions du SAGE sera celui d'harmoniser la déclinaison homogène de ses dispositions à l'échelle de son territoire. Le suivi et l'évaluation des objectifs constituent l'un des moyens pour y parvenir. Au-delà de ce périmètre, le SAGE Léon-Trégor s'inscrit dans une démarche plus globale d'InterSAGE sur des thématiques communes portées à l'échelle régionale. La CLE s'attachera particulièrement à rassembler le plus grand nombre d'acteurs possible, qu'ils soient élus des collectivités et consulaires, économiques, professionnels ou associatifs.

Modalités de construction de la feuille de route

Le bureau exécutif de la CLE, composé de 4 élus communautaires, Anne BESCOND (Vice-présidente à Haut-Léon Communauté), Robert BODIGUEL (Vice-président à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau), François MOAL (Conseiller communautaire à Haut-Léon Communauté), Guy PENNEC (Vice-président à Morlaix Communauté), et la cellule d'animation, rédigent le projet de feuille de route. Celle-ci sera finalisée en lien avec les partenaires institutionnels. Après examen par le bureau de la CLE, elle sera soumise pour adoption à l'assemblée plénière.

Calendrier prévisionnel



Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE

• Historique de l'élaboration du SAGE Léon-Trégor



• Gouvernance

➤ Composition de la CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Léon Trégor est composée de **25 membres** (cf. l'annexe n° 1). Elle a fait l'objet d'un renouvellement global de ses membres et a été installée le 27 mai 2021, par M. le Préfet représenté par Mme la sous-Préfète de Morlaix.

Les membres de la CLE sont réunis en **3 collèges**.

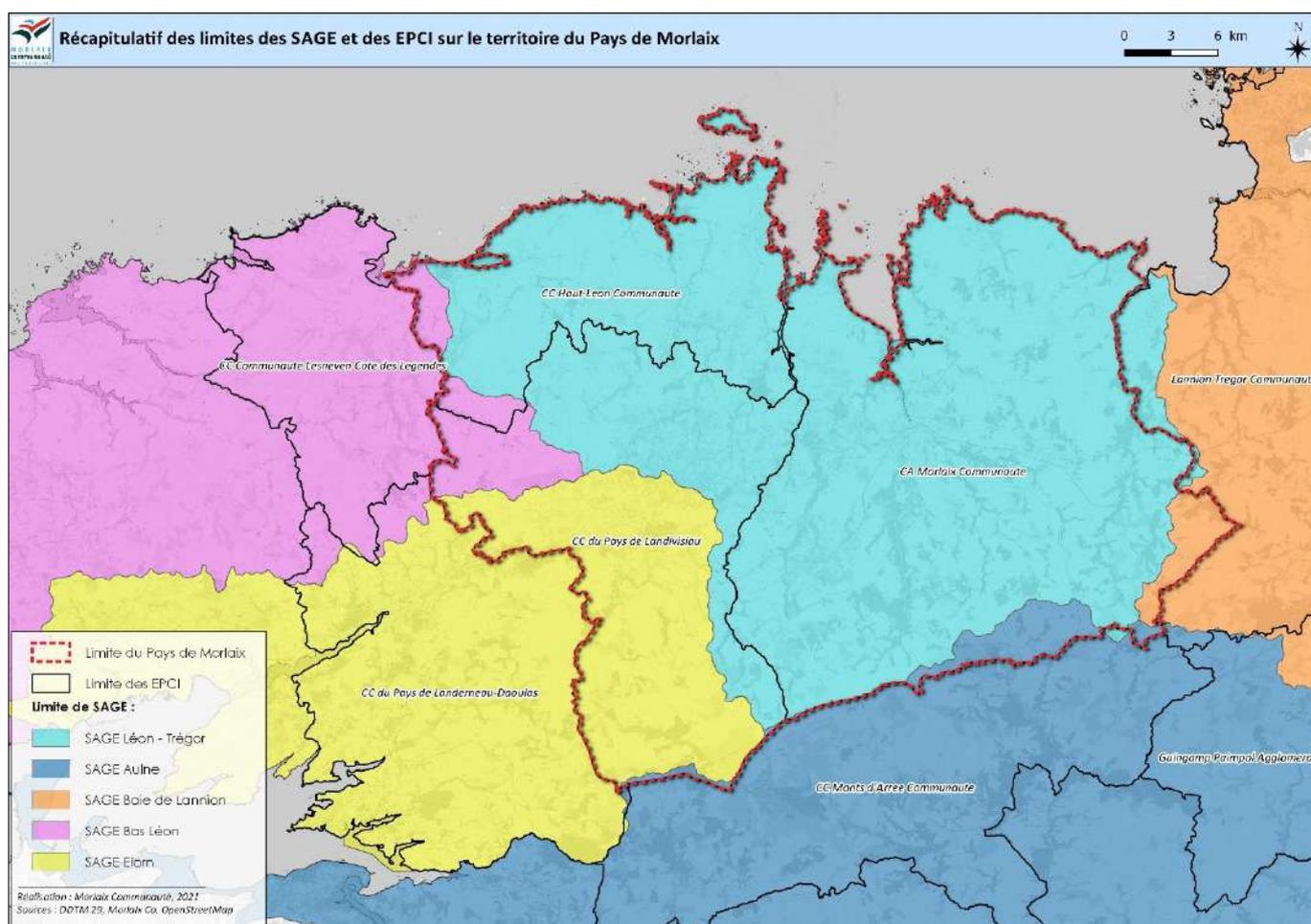
- 1er collège : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (14 membres)
- 2ème collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (7 membres)

- 3ème collège : des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat (4 membres)

➤ Le périmètre de la CLE

La CLE du SAGE Léon-Trégor se situe sur quatre territoires d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La communauté de communes de Haut-Léon Communauté
- La communauté de communes du Pays de Landivisiau
- La communauté d'agglomération de Morlaix Communauté
- La communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté



➤ L'organisation de la CLE

La CLE se réunit à minima deux fois par an. M. Guy PENNEC est le président de la CLE et est assisté de trois vice-Président(e)s, de manière à ce que chaque EPCI soit représenté. La CLE est assistée dans ses missions par :

- **Un Bureau exécutif** composé de 4 élus communautaires :
 - . M. Guy PENNEC (Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor / Vice-président de la CLE du SAGE Baie de Lannion / Vice-président au Grand et Petit cycle de l'Eau, Biodiversité à Morlaix Communauté)
 - . Mme. Anne BESCOND (Vice-présidente de la CLE du SAGE Léon-Trégor / Vice-présidente au Littoral et à la Biodiversité à Haut-Léon Communauté / Membre du Bureau du Syndicat des Eaux du Bas-Léon)
 - . M. Robert BODIGUEL (Vice-président de la CLE du SAGE Léon-Trégor / Vice-président au Développement Economique et Numérique à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau)
 - . M. François MOAL (Vice-président de la CLE du SAGE Léon-Trégor / Conseiller communautaire à Haut-Léon Communauté)

- **Un Bureau** composé de 14 membres, dont 8 sont issus du collège des collectivités, 4 du collège des représentants socio-professionnels et 2 de celui des représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics (cf. l'annexe n° 2), qui se réunit à minima une fois par trimestre.

- **Les quatre commissions thématiques** destinées à avoir une représentation globale des acteurs et des personnes ressources du territoire dans les domaines agricoles, économiques, associatifs (...), chacune pilotées par le président ou les vice-présidents :

- . 1 commission « *gestion qualitative de la ressource en eau* »
réfèrent : M. Guy PENNEC ; 

-  . 1 commission « *gestion quantitative de la ressource en eau* » réfèrent : M. François MOAL ;

- . 1 commission « *aménagement du territoire et fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux* » réfèrent : M. Robert BODIGUEL ; 

-  . 1 commission « *communication, information, sensibilisation* »
référente : Mme. Anne BESCOND.

1. La structure porteuse

Le PETR Pays de Morlaix a été désigné comme structure porteuse du SAGE Léon-Trégor à partir du 1er janvier 2021. A ce titre, il met à la disposition de la CLE les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SAGE et assure la maîtrise d'ouvrage du programme du SAGE, dont la coordination des études. C'est un syndicat mixte fermé composé de trois EPCI :

- Morlaix Communauté, présidé par M. Jean-Paul VERMOT
- La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, présidé par M. Henri BILLON
- Haut-Léon Communauté, présidé par M. Jacques EDERN.

Il accueille 130 000 habitants et est administré par le comité syndical où siègent 16 élus désignés par les EPCI. Il est actuellement présidé par M. Jean-Paul VERMOT, président de Morlaix Communauté. Le Pays est composé de 12 agents.

Les missions du PETR Pays de Morlaix se déclinent autour de 6 pôles :

- Financement/Subvention
- Santé
- Patrimoine
- Innovation économique / Emploi Formation
- Planification et Aménagement
- Conseil de Développement du Pays de Morlaix.

Présidence



PRÉSIDENT
JEAN-PAUL VERMOT
Président de Morlaix
Communauté
Maire de Morlaix



VICE-PRÉSIDENT
HENRI BILLON
Président de la CûC du
Pays de Landivisiau
Maire de
Loc-Eguiner



VICE-PRÉSIDENT
JACQUES EDERN
Président de Haut-
Léon Communauté
Maire de Sibiril



JEAN-LUC PRAT
Chambre de
Commerce et
d'Industrie de
Bretagne Ouest



PATRICK COCHÉREAU
Chambre des
Métiers



GÉRARD YVEN
Chambre
d'Agriculture



**ELUE DÉLÉGUÉE AUX
FINANCEMENTS ET
SUBVENTIONS**
MARIE-CLAIRE HENAFF
Vice-présidente
"aménagement et
mobilité" - CCPL
Maire de
Saint-Vougay



**ELUE DÉLÉGUÉE A
L'INNOVATION ÉCONOMIQUE,
L'EMPLOI ET LA FORMATION**
SOLANGE CREIGNOU
Vice-Présidente
"développement économique
social et solidaire, politique
locale du commerce et
agriculture" - Mx Co
Maire de Saint-Thégonnec
Loc-Eguiner



**ÉLU DÉLÉGUÉ AU
PATRIMOINE**
JULIEN KEROUILLEC
Vice-Président "culture,
espace des sciences et
langue bretonne" - Mx Co
Maire de
Pleyber-Christ



**ÉLU DÉLÉGUÉ À
LA SANTÉ**
BERNARD FLOCH
Vice-Président
"aménagement du
territoire" - HLC
Maire de Mespoul



**ÉLU DÉLÉGUÉ A LA
PLANIFICATION &
AMÉNAGEMENT**
CHRISTOPHE MICREAU
Vice-Président
"aménagement,
urbanisme et foncier".
- Mx Co
Maire de Henvic



THIERRY SEGUIN
Co-Président du
Conseil de
Développement



MARIANNE FAJEAU
Co-Présidente du
Conseil de
Développement

Bureau



GUY FENEC
Vice-Président
"eau, eau pluviale,
assainissement et
SPANC" - Mx Co
Maire de Plourin-
les-Morlaix



SANDRINE GUEGUEN
Conseillère
communautaire -
Mx Co
Maire de
Lannéanou



LAURENCE CLAISSE
Vice-Présidente
"budget et
prospective" - CCPL
Maire de
Landivisiau



BERNADETTE AUFFRET
Conseillère
communautaire -
Mx Co
Maire de
Plougven



ROBERT BODIGUEL
Vice-Président
"développement
économique et
numérique" - CCPL
Maire de Guiclan



ALINE CHEVAUCHER
Vice-Présidente
"services à la
population" - HLC
Maire de
Plouenan



**NICOLE SEGALEN
HAMON**
Conseillère
communautaire -
Mx Co
Maire de
Carantec



GÉRARD DANIÉLOÙ
Vice-Président
"stratégie et
prospective" - HLC
Maire de Cléder

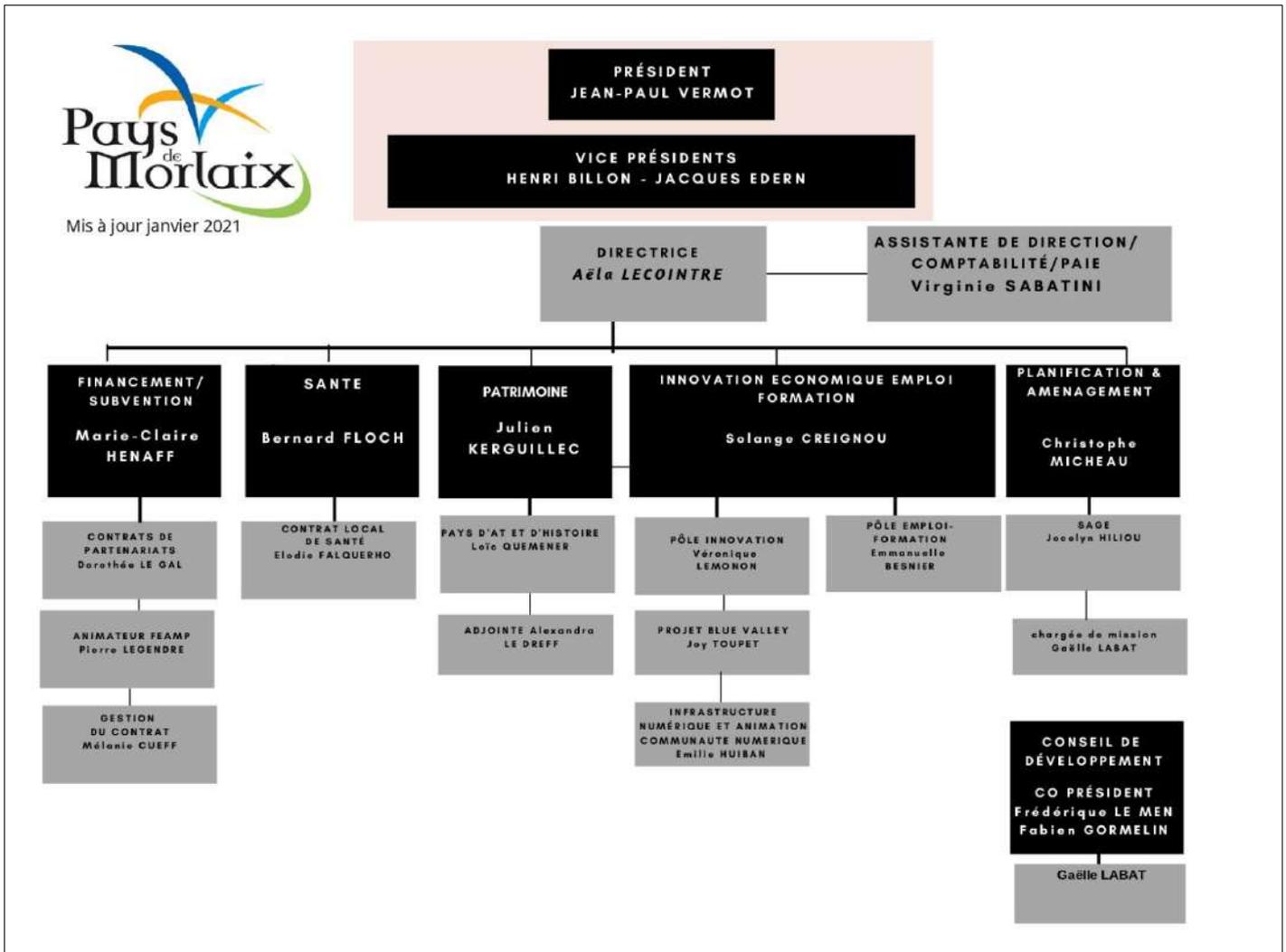
Les instances du Pays de Morlaix

**LES ÉLUS SUPPLÉANTS AU
COMITÉ SYNDICAL SONT :**
François HAMON - Mx Co
Hervé CILLARD - Mx Co
François GIROTTO - Mx Co
Stéphane LOZDOWSKI - Mx Co
Jean-René PERON - Mx Co
Anne-Catherine LUCAS - Mx Co
Nathalie BERNARD - Mx Co
Renaud de CLERMONT-TONNERRE - Mx Co
Gildas BERNARD - HLC
Patrick QUEN - HLC
Odile THUBERT-MONTAGNE - HLC
Stéphane CLOAREC - HLC
Jean JEZEQUEL - CCPL
Philippe HERAUD - CCPL
Gilbert MIOSSEC - CCPL
Babeth GUILLERM - CCPL

**LES REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT AVEC VOIE
CONSULTATIVE SONT :**
Hervé LE GALL
Thierry SEGUIN
Sébastien DESVENT
Xavier CAILLAUD
Michel CLECH
LES SUPPLÉANTS SONT :
Marianne FAJEAU
Daniel PIQUET-PELLORCE
Frédéric HUON
Michel DAVIRON

Comité syndical

Organigramme du PETR Pays de Morlaix



2. La cellule d'animation

La cellule d'animation est localisée au PETR Pays de Morlaix à CCI - aéroport - CS 27934, 29679 Morlaix. Elle est composée de 2 personnes :

- **De l'animateur**, soit 1 ETP, chargé de l'organisation technique des activités de la Commission Locale de l'Eau, du bureau et des commissions thématiques (préparation des dossiers, animation des réunions...), du lien avec les structures opérationnelles, de la communication et du suivi technique des études pour la mise en œuvre du SAGE.
- Depuis le mois de mars 2022, **la chargée de mission communication - assistance administrative**, soit 1 ETP, responsable de la mise à jour du site internet, articles de presse et des actions de communication, de la préparation et de l'organisation des réunions de bureau, de la Commission Locale de l'Eau et des commissions thématiques, et de la gestion administrative et financière du SAGE.

L'organisation territoriale

• Les acteurs administratifs

Le territoire du SAGE Léon-Trégor englobe quatre EPCI. Deux d'entre eux sont majoritairement inclus sur le territoire du SAGE. C'est le cas de :

- Morlaix Communauté
- Haut-Léon Communauté

Les deux autres EPCI, à savoir la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et Lannion-Trégor Communauté sont inclus partiellement sur le territoire du SAGE.

Concernant Lannion-Trégor Communauté, deux de ses communes sont situées sur le territoire du SAGE (Plestin-les-Grèves et Trémel)

Il convient de noter que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a la singularité d'être située sur quatre territoires de SAGE :

- SAGE de l'Elorn dans sa partie Sud
- SAGE de l'Aulne pour une petite partie au Sud du territoire
- SAGE du Bas-Léon dans sa partie Est
- SAGE Léon-Trégor dans sa partie Nord et Ouest (9 communes)

• Les compétences exercées sur le territoire

Les compétences eau et assainissement

Les compétences eau et assainissement comprennent d'une part l'eau potable avec la production, le transfert et la distribution de l'eau et d'autre part l'assainissement intégrant l'assainissement collectif et non collectif.

À l'échelle du territoire du SAGE, ces compétences eau et assainissement sont actuellement portées par différentes structures : EPCI, syndicats ou communes.

Ces derniers exercent tout ou partie des compétences eau et assainissement selon des modes de gestion différents : régie, convention, contrat de prestations ou délégation de service public.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite Loi NOTRe, prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de ces compétences, loi dite Ferrand Fesneau, a introduit la possibilité pour les communes membres d'un EPCI qui n'exercent pas les compétences eau et/ou assainissement à la date de publication de la loi, de s'opposer à ce transfert selon la minorité de blocage (25% de communes représentant au moins 20% de la population). En cas d'exercice de cette minorité de blocage, la loi prévoit l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement à l'EPCI au 1er janvier 2026.

Compte tenu de la complexité organisationnelle de ces compétences et des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires importants qu'elles représentent au niveau de l'intercommunalité, il est nécessaire d'anticiper ce transfert avant l'échéance de 2026.

Dans ce cadre, il serait souhaitable que les EPCI qui n'exercent pas actuellement ces compétences eau et assainissement, engagent dès-à présent les études préalables au transfert.

Ces études visent trois objectifs :

- établir les schémas directeurs communautaires de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement sur la base des études patrimoniales,
- définir le niveau et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement souhaité,
- préconfigurer l'organisation du service et de sa gouvernance à l'échelle de la communauté.

La compétence GEMAPI

Les récentes lois de décentralisation ont confié la compétence GEstion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux EPCI.

La GEMAPI est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° la défense contre les inondations et la submersion marine (PI) ;
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant la loi MAPTAM, l'exercice de ces missions était assuré, à titre facultatif, à divers échelons de collectivités territoriales : les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités ; mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

Les lois MAPTAM et NOTRe n'ont donc pas transféré les compétences de l'État aux EPCI, mais ont plutôt clarifié les conditions d'exercice de ce bloc de compétences, l'objectif étant de confier au même échelon territorial (intercommunalité) l'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations afin de faciliter les synergies permettant la cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau.

La compétence gestion des eaux pluviales urbaines

Au 1er janvier 2020, la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est devenue une compétence obligatoire des communautés d'agglomération et est restée une compétence facultative pour les communautés de communes. Pour rappel, les métropoles et les communautés urbaines disposent d'ores et déjà de cette compétence en lien avec leur compétence assainissement. Ainsi pour une même compétence, plusieurs types d'exercice sont possibles selon la structure. Il en va de même pour le financement des investissements selon la nature des ouvrages.

Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines (GPEU) est un service public administratif (SPA) et, à ce titre, il est financé par le contribuable et non l'utilisateur (comme les SPIC assainissement et eau potable). Ses missions couvrent la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines, c'est à dire à minima des zones urbaines ou à urbaniser ouvertes à l'urbanisation du fait de leur classement par un PLU ou équivalent, avec comme obligation :

- de définir les éléments constitutifs du service en faisant la distinction entre le réseau unitaire et le réseau séparatif ;
- d'en assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension ;
- de contrôler les dispositifs limitant l'impact des déversements des eaux pluviales sur les milieux naturels ;

La première mission des gestionnaires est donc de définir le périmètre du service public de GPEU et par conséquent leur champ d'intervention, en clarifiant de façon itérative leur ambition en termes de niveau de service et de capacités financières.

Le patrimoine du service GPEU a la spécificité d'être très varié. Comme pour le patrimoine eau potable ou assainissement, il nécessite un schéma directeur préalable au transfert de la compétence, intégrant notamment la capitalisation de données, la définition du niveau de service (...). Cette prise de compétence a la particularité d'être soumise aux règles de l'évaluation des charges transférées (ELECT).

Résumé des compétences exercées sur le territoire

Le tableau suivant donne la liste des EPCI à fiscalité propre inclus sur le territoire du SAGE Léon-Trégor et précise leur participation à la gouvernance et aux actions menées dans le cadre du grand et petit cycle de l'eau.

Collectivités	Observations
Morlaix Communauté	<p style="text-align: right;"><i>Depuis le 01/01/2017</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exerce les compétences "eau et assainissement" et les missions relevant de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) (Douron, Dourduff, Queffleuth, Jarlot, Penzé, Pennélé et ruisseaux côtiers) • Exerce la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » • Exerce la compétence hors GEMAPI (ex : Plan Algues Vertes, pollutions diffuses, érosion, bocage, ...) • Exerce la compétence Biodiversité • Exerce la compétence Natura 2000 en Baie de Morlaix et sur le Douron
Haut-Léon-Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • N'exerce pas la compétence "eau et assainissement" • A transféré la GEMA au Syndicat Mixte de l'Horn • A délégué la GEMA au Syndicat des Eaux du Bas-Léon (BV de la Flèche) • A délégué la GEMA à Morlaix Communauté (BV Penzé) • Exerce la compétence « Prévention des Inondations (PI) » • Exerce la compétence Natura 2000 en Baie de Goulven – Dunes de Keremma
Syndicat Mixte de l'Horn	<ul style="list-style-type: none"> • Exerce la compétence production et le transport d'eau potable • Exerce la compétence GEMA (Horn-Guillec, Kerallé et ruisseaux côtiers) • Exerce la compétence hors GEMA (ex : Plan Algues Vertes, pollutions diffuses, érosion, bocage, ...)
Communauté de Communes du Pays de Landivisiau	<ul style="list-style-type: none"> • N'exerce pas la compétence "eau et assainissement" (étude d'internalisation des compétences en cours pour un portage prévu en 2024) • A transféré la GEMA au Syndicat Mixte de l'Horn (Horn-Guillec, Kerallé et ruisseaux côtiers) • A délégué la compétence GEMA à Morlaix Communauté (Penzé)
Lannion-Trégor Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Exerce les compétences "eau et assainissement" et les missions relevant de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) • Exerce la compétence hors GEMAPI (ex : Plan Algues Vertes, pollutions diffuses, érosion, bocage, ...) • Porte le SAGE Baie de Lannion

DONNEES GENERALES DU TERRITOIRE	
Eaux superficielles/Eaux souterraines	FRGR0057 l'Horn FRGR0058 Le Guillec FRGR1456 Le Kerallé FRGR2237 L'Ar Rest FRGR0059 La Flèche (Le Froust) FRGC12 Léon Trégor Large FRG001 Le Léon
Surface totale du territoire (km ²)	115 km ² (Kerallé + ruisseaux côtiers) + 165 km ² (Horn et Guillec)
Nombre d'exploitations agricoles concernées (si volet pollutions diffuses)	245 (Kerallé + ruisseaux côtiers) + 351 (Horn Guillec) = 533 du fait des exploitations ayant des terres sur les 2 zones (source PAC2020)
Surface Agricole Utile (ha)	7368 (Kerallé + ruisseaux côtiers) + 11125 (Horn Guillec) = 18 493ha.
Orientation principale du territoire (Grandes cultures/Elevage/Arboriculture/Maraîchage/...)	47% des exploitations spécialisées légumes pour 35% de la SAU, exploitations mixtes légumes/élevage et polyculture-élevage dont porcins pour le reste
Enjeu(x) sur le territoire / Pressions	<p>Suite à une baisse continue des concentrations en NO₃ depuis 20 ans (2 à 3 mg/l/an), la teneur en NO₃ reste élevée (ex : 58 mg/l en 2019/2020 sur l'Horn par exemple). L'enjeu environnemental pour le territoire est de maintenir la dynamique de baisse en lien avec l'inertie des milieux (vidange du réservoir hydrogéologique).</p> <p>L'érosion constitue également un enjeu important pour le territoire, au même titre que l'usage des produits phytosanitaires.</p> <p>La majorité des cours d'eau est classée en état moyen et il persiste toujours des perturbations du lit mineur et des obstacles à la continuité pour les grands migrateurs.</p>

- [Les actions du volet agricole Kerallé et ruisseaux côtiers](#) (0.8 ETP)
- **Problématique Nitrates**
 - Optimiser la fertilisation (ETAP azote, conseil individuel, animation collective)
 - Développer l'herbe et améliorer l'autonomie des systèmes fourragers bovins (conseil individuel, animation collective, groupe collectif sur l'herbe)
 - Gérer, préserver les zones humides et créer du bocage en ceinture de zones humides ou en rupture de pente prioritairement
 - Diminuer l'azote potentiellement lessivable par couverture précoce des sols
- **Problématique Phytosanitaires**
 - Identifier, sensibiliser et aménager les parcelles à risques de transfert de produits phytosanitaires : Diagnostic Parcelles à Risque de transfert de produits phytosanitaires (DPR2)

- Faire diminuer l'usage des produits phytosanitaires : Diagnostic/conseil sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Poursuite de la mise en œuvre du volet bocage (0.75 ETP programme Breizh Bocage) : stratégie bocagère validée.

- **Problématique érosion**
 - Aménagements bocagers et Dispositifs filtrants (fascines, talus filtrants, noues...)

Contrat Territorial de l'Horn/Guillec

Pour le Contrat Territorial de l'Horn/Guillec, le premier Plan de Lutte contre les algues Vertes (PLAV) s'étendait sur la période 2013/2015 et le précédent programme d'actions PLAV couvrait la période 2017/2021, avec pour cible prioritaire l'enjeu nitrates.

Le rapport de la Cour des Comptes publié le 02/07/2021 ainsi que le jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 04/06/2021, conduisent les services de l'Etat à renforcer le Plan d'Actions Régional 6 (PAR6), au moment où la réflexion locale est menée sur les nouvelles actions à proposer dans le cadre du CT PLAV 2022/2024. La phase de concertation est en cours au moment de la rédaction de la présente note.

- Volet agricole : Poursuite des actions ayant fait leurs preuves (1.2 ETP)
 - **Le dispositif ETAP azote**, (analyses de l'azote présent dans le sol + conseils associés) permet de piloter finement la fertilisation azotée.
Communication agricole, approche collective, chantiers collectifs couverts végétaux précoces, etc
 - Volet foncier sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB)
 - Animation du dispositif Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC)
 - **Elaboration puis Animation du dispositif Paiement pour Services Environnementaux (PSE)** légumes sur le sous bassin-versant de Plouénan
 - Poursuite de la mise en œuvre du **volet bocage** (0.75 ETP) (stratégie bocagère validée)
 - **Volet zones humides** : mi-temps (1/2 ETP) - Renfort sur le volet agronomique : (1/2 ETP)

Prospectives Horn Amont et PLAV (liste non exhaustive et provisoire) :

- Renforcement des actions d'accompagnement collectif et individuel qui ont fait leurs preuves,
- Réflexion sur le déploiement sur l'Horn amont d'un diagnostic TRANSCENDER (sonde multi paramètres),
- Ce diagnostic TRANSCENDER sera couplé au DPR2 avec un volet zones sensibles et l'utilisation du PSE azote pour mobiliser des moyens d'aides directes (Bandes enherbées, talus déconnexion de drains...),
- Mise en place d'actions « Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) »
- Un diagnostic de l'état des lieux de l'implantation et des rejets des serres.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Horn Guillec Kerallé et ruisseaux côtiers

Le CTMA Horn Guillec Kerallé et ruisseaux côtiers était adossé au PLAV2 et couvrait la période 2017/2021.

Le futur CTMA 2022/2024 est en cours de concertation et de réflexion, au moment de la rédaction de la présente feuille de route.

Il est prévu qu'il soit intégré au CT unique du syndicat.

- 3 ETP en régie : le technicien rivière et 2 agents terrain
- Gestion de la ripisylve : 31 km prévus
- Restauration de la continuité écologique : 13 interventions prévues sur ouvrages (arasement d'obstacles, aménagement ou remplacement passages busés, dont les travaux d'effacement obstacle, digue de Kergournadéac'h' 2019-2022 – budget = 373K€TTC, projet de restauration de la continuité écologique au droit du moulin du Chatel débuté en 2021 - budget = 2.2M€TTC).
- Plantations en berges (1 km)
- Suivis piscicoles

En terme organisationnel, le SMH est porteur de projet des programmes bassin-versant sur l'Horn Guillec Kerallé depuis 2007. Il met en œuvre des programmes d'action afin de juguler les principales problématiques auxquelles le territoire est confronté : Nitrates, phytosanitaire, érosion, zones humides, continuité écologique et morphologie des cours d'eau. Les problématiques sont liées et les leviers également. Le SMH s'est vu transférer la compétence GEMA fin 2020 et peut, à son échelle, continuer à mener ces actions complémentaires et cohérentes, grâce à une équipe et des actions complémentaires.

L'actuelle prise d'eau du SMH située sur le Coat Toulzac'h étant structurellement déficitaire, l'objectif du SMH reste et demeure la réouverture de la prise d'eau de l'Horn, dès que les conditions seront réunies. Pour ce faire, la réflexion en cours prévoit de cibler prioritairement l'Horn amont pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses, qui permettront d'infléchir encore la courbe d'évolution des nitrates dans l'Horn.

Contrats territoriaux portés par Morlaix Communauté

Le Contrat Territorial Baie de Morlaix

Préambule :

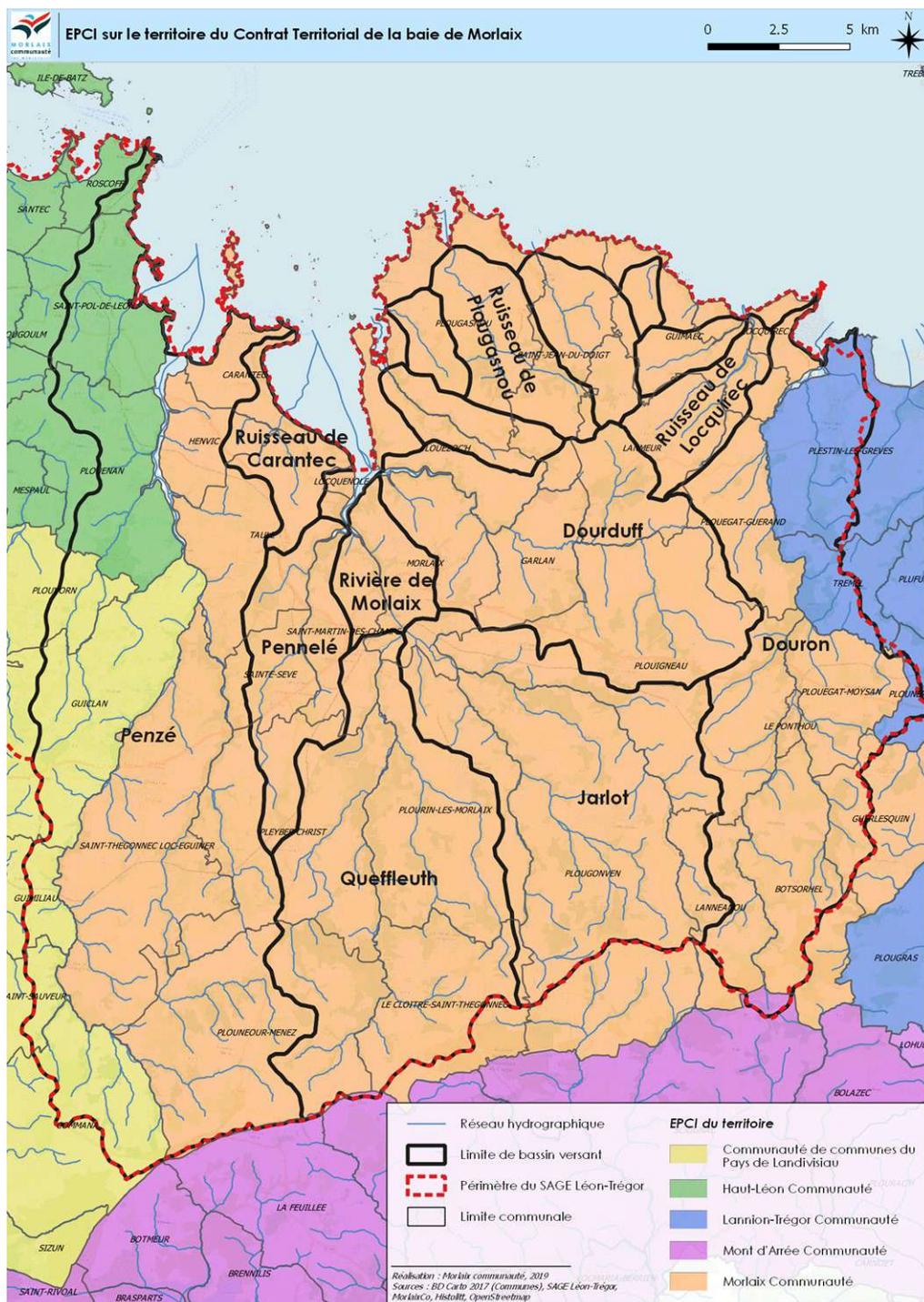
Le service GEMAPI de Morlaix Communauté est composé de 20 ETP et est constitué d'un service GEMAPI, hors GEMAPI et Biodiversité. Morlaix Communauté a fait le choix de la prise de compétence hors Gemapi (item 6, 7, 11 et 12 de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement) comme compétence facultative en plus de la prise de compétence GEMAPI obligatoire au 1er janvier 2018.

Jusqu'en 2020 il existait deux contrats territoriaux, le contrat territorial des bassins versants du Trégor 2014/2018 (porté par l'ex-syndicat mixte du Trégor) pour les bassins versants de la Pennelé au Douron (exclu, car objet du PLAV Anse de Locquirec) et le contrat territorial de la Penzé 2015/2019 (porté par l'ex syndicat mixte du Haut Léon). Ces contrats territoriaux ont évolué vers un contrat unique Baie de Morlaix 2020/2025.

La dissolution des deux syndicats mixtes a conduit Morlaix Communauté à reprendre le pilotage de ce projet qui concerne un territoire majoritairement compris dans le périmètre communautaire (carte ci-après). La communauté est devenue chef de file du bassin-versant de la Penzé début 2021.

DONNEES GENERALES DU TERRITOIRE	
Eaux superficielles/Eaux souterraines	FRGR0049 Le Douron FRGR0050 Le Dourduff FRGR0051 Le Jarlot FRGR0052 Le Queffleuth FRGR0053 La Penzé FRGR1453 Le ruisseau de Plougasnou FRGR1454 Le ruisseau de Locquirec FRGR1455 La vallée des moulins FRGR1460 L'Eon FRGR1461 La Pennelé FRGR1462 Le ruisseau de Carantec FRGT06 Rivière de Morlaix (Rade de Morlaix) FRGT07 Penzé (estuaire) FRGC09 Perros-Guirec – Morlaix large FRGC10 Baie de Lannion FRGC11 Baie de Morlaix FRGG008 Baie de Morlaix FRGG058 Baie de Lannion
Surface totale du territoire (km²)	745 km²
BV Trégor	501 km ²
BV Penzé	244 km ²
Linéaire de cours d'eau (km)	970 km
BV Trégor	650 km
BV Penzé	320 km
Nombre total d'exploitations agricoles	717
Communes Morlaix Communauté (BV Trégor et Penzé)	477
Autres communes rattachées au BV Penzé	240
Surface Agricole Utile (ha)	46 645 ha
Communes Morlaix Communauté (BV Trégor et Penzé)	37 230 ha
Autres communes rattachées au BV Penzé	9 415 ha
Orientations principales du territoire	<p>Les productions sont variées mais la production laitière est majoritaire. Le territoire comprend quelques élevages hors sol (porcs et volailles).</p> <p>La frange littorale est le siège d'une production légumière spécifique.</p>
Enjeu(x) sur le territoire / Pressions	<p>Enjeux algues vertes sur le BV du Douron (concentrations de nitrate en baisse depuis le PLAV1). L'enjeu pour le territoire est de maintenir la dynamique de baisse, en faisant adhérer le</p>

	<p>maximum d'exploitants agricoles possibles et en ciblant les points noirs.</p> <p>L'érosion constitue également un enjeu important pour le territoire, au même titre que l'usage des produits phytosanitaires (notamment sur les masses d'eau dégradées du Laptic et du Pontplaincouat et sur le Queffleuth).</p> <p>La majorité des cours d'eau est classée en état bon mais il persiste toujours des perturbations du lit mineur et des obstacles à la continuité pour les grands migrateurs.</p> <p>La reconquête de la qualité bactériologique des eaux estuariennes en Baie de Morlaix constitue également un enjeu fort pour le territoire et son attractivité (enjeux liés à l'activité conchylicole et aux activités récréatives sur le littoral).</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



I. Les enjeux du territoire et axes forts du contrat

Bassin-versant du Trégor : la reconquête du bon état écologique sur deux Très Petits Cours d'Eau (TPCE) côtiers

Les ruisseaux de Plougastou (FRGR1453) et de Locquirec (FRGR1454), plus communément appelés les ruisseaux du Lopic et du Pontplaincouat, sont classés en état écologique médiocre et en risque de non-atteinte des objectifs environnementaux en 2027.

Un programme de **restauration du compartiment cours d'eau** est en cours depuis 2018 sur le ruisseau du Pontplaincouat. Il sera mené à son terme et complété par un programme d'interventions sur les milieux humides associés, dont le programme d'actions a été défini fin 2021.

Une étude d'élaboration d'un programme global (cours d'eau plus milieux associés) a été engagée fin 2019 pour le ruisseau du Lapic. Les premiers travaux pourront débuter au cours de l'année 2022.

Pour compléter l'approche qualité des milieux et lutter contre les pollutions diffuses, l'accompagnement individuel agricole sera ciblé dans les prochaines années sur ces deux bassins versants. Le dispositif **Paiement pour Services Environnementaux (PSE) « légumes »** y sera particulièrement développé (20 agriculteurs ont conventionné pour 3 ans). Des actions transversales de renaturation des cours d'eau et de leurs fonctionnalités écosystémiques, de restauration de zones humides et de lutte contre les espèces invasives seront menées.

Bassin-versant de la Penzé :

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable (deux prises d'eau superficielle et de nombreux captages souterrains) qui nécessite des eaux brutes de qualité (pesticides, macropolluants) et le respect des débits biologiques,
- Les algues vertes sur vasière vis-à-vis de la conchyliculture et du tourisme,
- La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et la morphologie des cours d'eau
- Entretien des rivières
- Lutte contre les espèces invasives
- Actions de continuité écologique (ouvrages liste 2)
- Actions de bocage.

Bassin-versant du Queffleuth, Jarlot, Tromorgant, Dourduff

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable qui nécessite des eaux brutes de qualité (pesticides, macropolluants) et le respect des débits biologiques,
- Les algues vertes sur vasière vis-à-vis de la conchyliculture et du tourisme,
- La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et la morphologie des cours d'eau
- Entretien des rivières
- Lutte contre les invasives
- Actions de continuité écologique (ouvrages liste 2)
- Actions de bocage.

A noter que Morlaix Communauté porte également d'autres programmes, hors contrat territorial, qui viennent renforcer ses actions :

- L'étude bactériologique « profil de vulnérabilité des eaux conchyliques » qui inclut le ruisseau de Carantec, et dont l'objectif est la mise en œuvre d'actions pour non seulement résorber les points noirs de contamination bactériologiques mais aussi améliorer les paramètres macropolluants et nitrates.

La conchyliculture et les activités récréatives liées au littoral sont des enjeux forts sur le territoire. Elles sont menacées par la dégradation de la qualité bactériologique des eaux, notamment dans la principale zone de concessions ostréicole.

L'étude en cours par les services de Morlaix Communauté croise un certain nombre de données (profil de vulnérabilité sur le ruisseau de Carantec, assainissements non-collectifs non satisfaisants, points de faiblesse du réseau d'assainissement collectif, repérages des principaux émissaires de la rade de Morlaix, campagnes de mesures mensuelles) dans l'objectif de déterminer les principaux points noirs de rejet et de définir un programme d'actions en conséquence.

Les actions engagées sont de deux ordres :

- La réalisation du profil de vulnérabilité dans le cadre du programme d'actions,

- Le traitement de points noirs identifiés en assainissement, non compris dans le programme pluriannuel, par le service Eau et Assainissement.

Les sources de contamination identifiées par l'étude sur le périmètre de la baie de Morlaix, seront traitées dans un second temps.

- Le programme Breizh Bocage avec la réalisation d'aménagements permettant de limiter l'érosion et de diminuer le transfert des polluants aux cours d'eau en rallongeant le circuit de l'eau et en favorisant l'infiltration.

II. Programmation 2022

L'année 2022 sera consacrée à :

Volet Milieux aquatiques (2,7 ETP)

- la poursuite des interventions programmées dans le pluriannuel d'actions de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité du Pontplaincoat, établi pour la période 2018/2024,
- la mise en œuvre du programme d'actions de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité du Laptic, et la mise en œuvre du programme d'actions zones humides sur ce même bassin versant ainsi que sur celui du Pontplaincoat (étude menée depuis 2019),
- l'entretien des cours d'eau,
- la lutte contre les espèces invasives.

Volet agricole (2.5 ETP)

- **Problématique Nitrates**
 - Optimiser la fertilisation (ETAP azote, conseil individuel, animation collective)
Maintien du dispositif Etap' Azote à hauteur de l'année précédente (150 analyses sur le bassin-versant Penzé, 50 analyses sur le bassin-versant du Trégor),
 - Développer l'herbe et améliorer l'autonomie des systèmes fourragers bovins (conseil individuel, animation collective, groupe collectif sur l'herbe),
 - Diminuer l'azote potentiellement lessivable par couverture précoce des sols.
- **Problématique Phytosanitaires**
 - L'accompagnement individuel des exploitations agricoles avec un objectif de réduction des pollutions : diagnostics de parcelles à risque de transfert (15), conseils techniques individuels (4), réalisation de suivis ciblés sur le bassin-versant du Frouit (Penzé aval),
 - La poursuite du dispositif PSE Légumes sur les BV du Pontplaincoat et du Laptic : 20 agriculteurs bénéficiaires, 1854ha de SAU engagées dont 906ha de légumes.

Volet bocage (1.7 ETP)

- **Problématique érosion**
 - Aménagements bocagers,
 - Gérer, préserver les zones humides et créer du bocage en ceinture de zones humides ou en rupture de pente prioritairement.

Volet suivi qualité de l'eau (0.4 ETP)

- le maintien et le renforcement du réseau de suivi local (physico-chimiques, phytosanitaires, qualité bactériologique) sur les 47 stations de prélèvements, avec un maillage augmenté sur les bassins versants côtiers et sur les prises d'eau.

- la réalisation d'analyses ponctuelles, par exemple suite à des phénomènes ou à des suspicions de pollution (ex : cyanobactéries, suivi pisciculture, déversement réseau assainissement, rejet agricole)

- la mutualisation du suivi qualité eaux brutes entre les services du grand cycle et du petit cycle de l'eau de Morlaix Communauté.

Volet sensibilisation/communication (0.3 ETP)

- la poursuite de l'accompagnement des 30 communes vers le 0 phyto non-agricole, de la mise à disposition de matériels de désherbage alternatif, de la sensibilisation du grand public,

- la poursuite des actions de communication : site internet, presse, réseaux sociaux, création de clips vidéo, magazine communautaire/bulletins municipaux, animations vers les scolaires (existence d'un guide pédagogique pour les écoles) et le grand public.

Volet transversal : coordination administrative et financière, SIG (1,5 ETP)

Ce volet transversal regroupe les moyens d'animation globale et de coordination des différents volets du programme (élaboration, demandes et suivi financiers, bilans, liens avec le SAGE et les autres institutions et collectivités partenaires).

La reconquête de la qualité bactériologique des eaux estuariennes (0.67 ETP)

En complément de ces différents volets, Morlaix Communauté mène – hors Contrat Territorial mais avec l'appui des co-financeurs, une démarche pour la reconquête de la qualité bactériologique des eaux estuariennes en Baie de Morlaix. Un profil de vulnérabilité de la Baie de Morlaix est en cours de réalisation en vue d'établir un plan d'actions. La résorption des sources de contamination relèvera pour partie des actions du contrat territorial (pollutions d'origine agricole), des activités du service Eau et Assainissement pour les assainissements collectifs et individuels, et des eaux pluviales.

Le PLAV – BV Douron (2,08 ETP)

Le PLAV3 (2022-2027) est en cours d'élaboration. La validation du programme d'actions est prévue pour février 2022 (PAR 7).

- Objectifs : Territoire à basse fuite d'azote / 2027 : 20 mg/l en quantile 90 et 15 mg/l en moyenne ;
- 6 500 ha de SAU / 75 exploitations engagées.

Les priorités fixées à ce jour pour le futur programme :

➤ Renforcement :

- de la gouvernance et de la synergie entre Morlaix Communauté (Douron) et Lannion Trégor Communauté (Lieu de Grève),
- du dispositif de la boucle vertueuse,
- de l'engagement des agriculteurs à travers des contrats d'objectifs plus ambitieux,

- d'une communication plus développée vers les agriculteurs et vers les citoyens et usagers,
 - de la mise en place de l'outil Transcender (sonde multi paramètres) sur le bassin-versant du Douron,
 - Restitution de l'étude MORAQUI sur le transfert d'azote en nappes souterraines.
- **Maintien :**
- du ramassage et épandage des algues vertes,
 - du suivi de la qualité de l'eau,
 - de l'accompagnement des agriculteurs (individuel et collectif),
 - de l'outil de réserves foncières et d'échanges amiables (sous réserve de la signature de la convention entre la Région et la SAFER).

Au titre de sa compétence GEMAPI – prévention des inondations – Morlaix Communauté pilote également le PAPI d'intention sur le bassin-versant de la rivière de Morlaix ainsi que la mission submersion marine et érosion côtière.

Le PAPI d'intention du bassin-versant de la Rivière de Morlaix (2016-2022) – programme d'actions 2022 (1 ETP)

Une étude de limitation du risque est en cours depuis 2018 sur l'ensemble des bassins-versants du Jarlot et du Queffleuth (près de 200 km²).

Objectif : limiter les conséquences des crues à Morlaix

L'étude des solutions pour protéger Morlaix contre les inondations fluviales :

3 scénarios d'aménagement des galeries souterraines sont à l'étude. La modélisation hydraulique 3D des 1 200m de galeries a permis une connaissance précise de leur fonctionnement. L'impact sur les inondations est significatif.

- scénario 1 d'aménagement souterrain des galeries : efficacité significative puisque le maintien à sec du secteur compris entre la Mairie et le bassin à flot est assuré contre une inondation trentennale (Q30), c'est à dire ayant 1 chance sur 30 de survenir chaque année.

- scénarii 2 et 3 : étude de l'opportunité hydraulique de la réouverture des galeries : deux scénarii de remise à ciel ouvert de la rivière de Morlaix sont étudiés en conservant les aménagements souterrains prévus au scénario 1. Le linéaire rouvert est compris entre le kiosque (place des Otages) et le rond point Charles de Gaulle.

La finalisation de l'étude de faisabilité est programmée pour le 1^{er} semestre 2022.

Les autres axes d'intervention du PAPI

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Dans la continuité des années précédentes, les outils de sensibilisation au risque d'inondation seront mis à disposition des établissements scolaires et des partenaires.

- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Morlaix Communauté ne recevant plus de nouvelles demandes de diagnostics de vulnérabilité du bâti inondable, les moyens se concentreront sur le déploiement dispositif de subventionnement des équipements de protection.

- Ralentir les écoulements pour limiter les débordements

En complément de l'étude de faisabilité de l'aménagement des galeries, seront menées :

- Une étude coûts-bénéfices,
- Une étude d'amélioration de la continuité écologique de la galerie du Jarlot sera engagée. Cette étude, menée hors PAPI, sera portée par la cellule non-agricole du service GEMAPI,
- Une nouvelle approche de la protection amont du centre-ville de Morlaix sera étudiée, en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité technique du projet d'aménagement des galeries. Le cas échéant, une solution technique complémentaire sera recherchée pour améliorer le niveau de protection.
- La mobilisation des leviers d'hydraulique douce contribuant au transfert des écoulements de surface aux cours d'eau (talus, détournement de fossés routiers, tamponnage des exutoires de réseaux pluviaux...), par l'expérimentation d'un outil cartographique spécialisé est programmée. Pendant 6 mois, cet outil sera appliqué à des sous-bassins versants ciblés pour leur réactivité et les volumes d'eau qu'ils apportent. L'analyse cartographique couplée à des vérifications de terrain permettra d'identifier avec précision les secteurs à aménager pour barrer les ruissellements.

La fin du PAPI d'intention est prévue pour fin 2022, avec la possibilité d'un avenant de quelques mois. La labellisation d'un PAPI de travaux est attendue en 2023.

La mission submersion marine et érosion côtière (1 ETP en 2022)

L'étude d'évaluation des risques de submersion marine et d'érosion côtière menée par UNIMA, engagée fin 2019 sur le territoire de Morlaix Communauté, a été finalisée fin 2021.

11 communes ont été investiguées dans le cadre de cette étude (pour un total de 87 km de trait de côte). L'objectif de cette étude est la définition d'une stratégie commune à l'échelle de l'EPCI, en lien avec les EPCI voisins.

L'étude a permis de définir la nécessité et les conditions d'intervention sur les secteurs les plus exposés.

Submersion :

Bien que les zones basses soient relativement peu étendues sur le territoire, il existe tout de même des enjeux exposés aux risques de submersions marines.

Les zones submersibles sont en effet très peu étendues à l'intérieur des terres, du fait de la topographie locale. Cette configuration explique l'absence d'ouvrage dédié exclusivement à la protection contre les submersions, ce qui ne permet pas aujourd'hui la création de système d'endiguement. A ce titre, aucun ouvrage n'est transféré automatiquement à Morlaix Communauté.

L'étude s'est focalisée essentiellement sur les enjeux humains, en comptabilisant notamment les habitations dans les zones à risques. Cependant, les résultats de l'étude démontrent que la moitié des secteurs prioritaires (3 sur 7) sont des secteurs à vocation économique (conchyliculture, chantiers navals, camping, etc).

Erosion :

Le risque d'érosion, bien que facilement identifiable sur les falaises meubles bordant le territoire de Morlaix Communauté, n'est pas aisément prévisible sur le court ou moyen terme.

Aucune habitation ne rencontre aujourd'hui de menace imminente pour sa sécurité, néanmoins, le sentier côtier, indéniable atout pour le territoire, se trouve régulièrement déplacé suite à des effondrements générés par des événements tempétueux.

Les activités économiques citées précédemment sont particulièrement exposées au recul du trait de côte. La nature des activités nécessitant une proximité directe à la mer, elles se trouvent en première ligne face aux éléments.

En fragilisant le trait de côte, la submersion d'aujourd'hui est accélératrice de l'érosion de demain. Les risques de submersions et d'érosion côtières sont des phénomènes indissociables qu'il convient donc d'appréhender de manière intégrée à travers une stratégie unique.

Morlaix Communauté n'a pas d'obligation d'intervention pour la protection des enjeux répertoriés, ni pour la prise en charge d'ouvrage de protection existants. Cependant, elle a l'obligation de construire une stratégie de gestion des risques sur son territoire. L'année 2022 sera ainsi consacrée à l'élaboration de cette stratégie.

• Autres structures sur le territoire

Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Les EPCI et syndicats mixtes collaborent avec le PNRA dans la portion de territoire qu'ils partagent sur des thématiques variées liées à la trame verte et bleue, aux espaces naturels, à la biodiversité ou à la valorisation des systèmes herbagers. Les agents du PNRA et de ceux des collectivités travaillent conjointement sur différentes thématiques : gestion et suivi des espaces naturels sensibles (ENS), gestion des plantes invasives, animations grand public, organisations du concours des prairies fleuries...

Les partenariats associatifs

Les EPCI et syndicats mixtes ont noué des partenariats avec des associations de leurs territoires :

- AAPPMA de Morlaix
- AAPPMA de St-Pol de Léon
- Eaux et Rivières de Bretagne
- Bretagne Vivante
- Au fil du Queffleuth et de la Penzé

Les acteurs opérationnels

- Le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Bretagne Nord assure la représentation des intérêts généraux des professionnels des métiers de la production conchylicole de sa circonscription territoriale.
- La Chambre d'agriculture du Finistère est une chambre consulaire pour la profession agricole. Elle accompagne les agriculteurs par la recherche et le développement, la formation, le conseil, et la gestion de projets, et défendent leurs intérêts au niveau territorial. Deux antennes décentralisées sont présentes sur le territoire du SAGE, sur les secteurs de Morlaix et de Saint-Pol-de-Léon.
- Les associations d'acteurs agricoles comme le Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29).
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) est un acteur du développement économique du Pays de Morlaix. Elle propose aux entreprises de son territoire des services permettant de conforter leur croissance et elle travaille avec les collectivités locales afin d'assurer le développement du territoire. La CCI gère des équipements structurants pour l'économie locale et régionale (ex : port, aéroport, ...).

Les acteurs institutionnels – services de l'Etat

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) apporte aux élus et aux usagers, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau, et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :
 - lutter contre les pollutions de toute nature,
 - gérer la ressource en eau et satisfaire les usages,
 - préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

Ces aides permettent aux collectivités locales de contribuer au lancement de grands projets de réhabilitation d'ouvrage vétustes, d'aménagement de nouveaux territoires plus soucieux de la ressource en eau, de reconquérir la qualité de l'eau d'une rivière ou d'un fleuve.

- Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) sont compétentes en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, y compris maritimes. Elles mettent en œuvre les orientations relatives au développement et à l'équilibre des territoires tant urbains que ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, ainsi qu'à la promotion du développement durable. Elles participent aussi à leur protection via la prise en compte des risques, nuisances et pollutions.
- Les Unités Départementales de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL) assurent le suivi des installations classées « industrielles » et celles des industries agroalimentaires (hors filière animale). Elles déclinent les actions nationales du Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie et de la Mer à l'échelon départemental. Elles participent également à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques (PPR).

- Les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) pilotent l'inspection des installations classées relevant des élevages et des industries agro-alimentaires pour les impacts sur la santé et l'environnement, préviennent les accidents sanitaires ou technologiques liés aux techniques de production et anticipent les causes et effets du réchauffement climatique par la maîtrise des rejets de gaz ammoniac des élevages intensifs notamment.
- Les Services Départementaux de la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), sous tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sont au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Ils jouent un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.
- Les Délégation territoriales de l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS), placés sous la tutelle des Ministères chargés des Affaires Sociales et de la Santé, veillent au contrôle de la qualité de l'eau, depuis la ressource jusqu'aux robinets des consommateurs. Elles rédigent annuellement une fiche d'information « Infofacture » sur la qualité de l'eau du robinet que chaque exploitant doit joindre à une facture d'eau adressée à ses abonnés. Cette synthèse reprend les éléments issus du contrôle sanitaire : microbiologie, nitrates, pesticides, etc.

Etat des lieux territorial

• Les mutualisations et collaborations

Les mutualisations engagées à l'échelle du territoire du SAGE

Des mutualisations sont déjà engagées entre le PETR Pays de Morlaix, Morlaix Communauté et le Syndicat Mixte de l'Horn sur les points suivants :

- Mutualisation du volet « suivi financier » entre le SAGE et le PETR Pays de Morlaix ;
- Intervention du sigiste du service GEMAPI de Morlaix Communauté pour la cellule d'animation du SAGE ;
- Rédaction commune de la présente feuille de route ;
- Des échanges techniques et de données, des partages de retours d'expérience et des travaux en commun sont menés pour :
 - 1) Répondre collectivement aux altérations portées aux milieux naturels
Accompagnement des exploitants agricoles et piscicoles, des collectivités et des particuliers.

Exemple de coopération entre la cellule d'animation du SAGE et l'équipe du Syndicat Mixte de l'Horn :

- Dossier infraction zones humides : accompagnement commun d'un particulier (visite sur site, constat d'infraction, remise en état, mesures de gestion) sur la commune de Tréflaouéan.

Exemple de coopération entre la cellule d'animation du SAGE et l'équipe du service GEMAPI de Morlaix Communauté :

- Dossier infraction zones humides et cours d'eau : accompagnement commun d'une commune (visite sur site, constat d'infraction, rédaction d'un cahier des charges de remise en état, proposition de mesures de gestion) sur la commune de Plestin-les-Grèves.
- Dossier infraction zones humides : accompagnement commun d'un exploitant agricole (visite sur site, constat d'infraction, proposition de mesures de gestion) sur la commune de Plouégat-Moysan.

2) Préparer les dossiers de demande d'autorisation environnementale ICPE/IOTA, vérifier leur compatibilité avec les documents du SDAGE et du SAGE et mettre en œuvre les préconisations de la CLE

Exemple de coopération entre la cellule d'animation du SAGE et l'équipe du Syndicat Mixte de l'Horn :

- Dossier de demande de vidange d'un bassin tampon de la société BIOSEM sur la commune de Tréflaouéan ;
- Dossier Celtic Interconnector porté par RTE sur plusieurs communes de la partie Nord-Ouest du SAGE.

Exemple de coopération entre la cellule d'animation du SAGE et l'équipe du service GEMAPI de Morlaix Communauté :

- Dossier de demande de régularisation de la pisciculture du Moulin Rouge sur le Queffleuth sur la commune de Plourin-lès-Morlaix ;
- Dossier de demande d'extension de la carrière Ruvernison sur la commune de Pleyber-Christ.

3) Donner des avis techniques communs sur des projets structurants

Exemple de coopération entre la cellule d'animation du SAGE, l'équipe du Syndicat Mixte de l'Horn et l'équipe du service GEMAPI de Morlaix Communauté :

- Consultation du CGRE, projet d'arrêté cadre sécheresse.

4) Mettre en œuvre les dispositions du SAGE

Exemples de coopération entre la cellule d'animation du SAGE, l'équipe du Syndicat Mixte de l'Horn, l'équipe du service GEMAPI de Morlaix Communauté :

- Mieux connaître et gérer les rejets issus des serres, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (voir disposition n°21, page n°35) ;
- Travail sur une méthodologie commune d'actualisation des inventaires cours d'eau ;
- Organisation d'une séance de présentation du dispositif « PSE légumes » suivie d'une visite chez un exploitant, en partenariat avec le bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien.

Les mutualisations futures

L'objectif pour les mois et années à venir est de poursuivre et d'accroître ces collaborations.

Cela passera par exemple par :

- La signature **d'une convention d'objectifs et de moyens sur 3 ans** entre le PETR Pays de Morlaix et les 4 EPCI présents sur le territoire du SAGE Léon-Trégor en 2022. La convention vise à redéfinir les modalités de partenariat afin de tenir compte des nouvelles missions liées à la phase de mise en oeuvre du SAGE et des actions inscrites dans la feuille de route 2022/2025. Elle a pour objet la définition des modalités d'intervention et de financement de chaque maître d'ouvrage et s'applique à l'ensemble du périmètre du SAGE tel qu'arrêté par le Préfet le 18 septembre 2007 ;
- Le co-portage de l'étude ECO'EST avec l'Université de Bretagne Occidentale (Approche multidisciplinaire pour évaluer la qualité écologique des estuaires Géographie: occupation des sols, Hydrobiologie, Chimie des polluants, Réponses physiologiques du poisson)
- Dès 2022, la mise en œuvre d'un protocole de suivi de l'impact de l'activité piscicole sur le Queffleuth, élaboré par Morlaix Communauté et la cellule d'animation du SAGE, appuyés par la DDTM et la DDPP. En lien avec les partenaires techniques et financiers, une réflexion sera menée pour porter conjointement une étude afin de mieux connaître et comprendre les sources et flux de phosphore (piscicoles, STEP, agricoles) sur le bassin-versant ;
- La réalisation d'un inventaire zones humides sur la commune de l'Île-de-Batz, qui sera réalisé conjointement par la cellule d'animation du SAGE et le Syndicat Mixte de l'Horn en 2022 ;
- Le partage d'outils de communication et de retours d'expériences avec le SAGE Baie de Lannion (ex : Eau la la c'est beau la mer) sur la durée de la feuille de route ;
- Une réflexion commune SAGE – Syndicat de l'Horn et Morlaix Communauté au sujet du portage des MAEC 2023-2027, pour lesquelles sont demandées une implication plus importante des porteurs de projet par rapport à la précédente programmation (rôle des collectivités, quelles possibilités de mutualisation entre les structures ? Communication, organisation des formations obligatoires, animation, fixation des paramètres...);
- La réutilisation et la diffusion de guides thématiques déjà existants (ex : guide de gestion alternative des eaux pluviales réalisé par l'association ADOPTA).

Les relations avec les instances du SAGE Baie de Lannion

La proximité des territoires et le partage d'enjeux communs jouent en faveur du rapprochement des instances des deux bassins versants.

Le Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor est vice-président de la CLE de la Baie de Lannion, et la Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion est invitée aux réunions de la CLE du Léon-Trégor.

Les techniques d'animation et les modalités d'actions mises en œuvre par les deux structures convergent dans plusieurs domaines : bocage, agriculture, biodiversité, suivis scientifiques, cahiers des charges techniques, suivi de la qualité de l'eau, sensibilisation des usagers de la mer et du littoral, etc...

Dans le cadre du renouvellement du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV 3), une étroite collaboration s'est mise en œuvre à l'échelon politique et technique, et des mutualisations ont été créées :

- Réunions conjointes ;
- Un cahier des charges unique coconstruit entre les deux baies et un projet d'arrêté « Zone soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) » commun aux deux baies.
- Un projet commun déposé auprès des services de l'Etat.

En outre, une délégation du service Gemapi - hors Gemapi - Biodiversité de Morlaix Communauté est représentée au comité de bassin versant du Léguer (enjeux zone tête de source et alimentation en eau potable). Mme. Annie BRAS-DENIS en assure la présidence et M. Guy PENNEC et M. Jean-Pierre GIUNTINI les vice-présidences.

La commission interSAGE Baie de Lannion – Léon-Trégor, en projet depuis quelques années, sera prochainement opérationnelle. Elle a vocation à réunir à minima une fois par an des membres des deux CLE, afin de coordonner les actions à l'échelle de la masse d'eau Baie de Lannion en vue d'atteindre le bon état général de la masse d'eau et de satisfaire l'ensemble des usages littoraux. Les cellules d'animation des SAGE Baie de Lannion et Léon-Trégor se partageront l'organisation, l'animation et le rendu des réunions de cette commission.

Lorsque les CLE seront officiellement consultées, un interSAGE sera réuni afin de donner un avis commun sur le projet d'arrêté ZSCE.

Les mutualisations engagées aux niveaux départemental et régional

La CLE du SAGE du Léon-Trégor et le PETR Pays de Morlaix sont représentés dans divers réseaux d'échanges et participent régulièrement aux réunions et groupes de travail de plusieurs structures départementales et régionales, telles que la CAMA (Cellule d'Animation des Milieux Aquatiques) du Finistère, le CRESEB (Centre de ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne), l'APPCB (Assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne), l'OEB (Observatoire de l'environnement en Bretagne) ou encore, le groupe de travail submersion marine animé par le Conseil Départemental du Finistère.

Début 2022, a démarré un travail de mise en cohérence entre le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), le SAGE et les Contrats Territoriaux (CT) portés par le Syndicat Mixte de l'Horn, notamment sur les actions hydromorphologie des cours d'eau. Cela permet d'échanger sur les actions en cours, les actions prévues et les actions prioritaires par masse d'eau, en abordant les freins rencontrés et les leviers possibles. Cette démarche se poursuivra au cours de l'année 2022 pour les CT Horn-Guillec-Kerallé et sera également mise en œuvre pour le Contrat Territorial Baie de Morlaix porté par Morlaix Communauté.

Le programme d'actions 2022-2025 de la Commission Locale de l'Eau

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable est décliné en sept objectifs majeurs :

- 1) Améliorer la qualité de l'eau
- 2) Préserver le littoral
- 3) Améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques
- 4) Sécuriser la ressource en eau potable
- 5) Lutter contre les inondations
- 6) Lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière
- 7) Mettre en œuvre le SAGE

Pour la période 2022 – 2025, en lien avec les structures opérationnelles du territoire (Morlaix Communauté / Syndicat de l'Horn), des priorités dans la mise en œuvre des dispositions du PAGD ont été fixées.

Il convient de noter les différents degrés d'avancement des dispositions. Certaines sont déjà en phases de mise en œuvre, d'autres sont en voie de l'être et certaines n'ont pas encore fait l'objet d'avancement à ce jour.

Sur cette même période, la CLE et sa cellule d'animation ont fait le choix de traiter **4 objectifs majeurs** déclinés en **10 dispositions prioritaires**. Ces 10 dispositions font elles-mêmes l'objet de priorisation, réparties dans une graduation allant de 1 à 3, le « 1 » correspondant aux dispositions dont la mise en œuvre est la plus prioritaire. Il convient de préciser que le rôle premier de la CLE concernant la mise en œuvre de ces dispositions prioritaires, sera d'être **l'interface** entre les actions des acteurs opérationnels et les orientations de la planification avec les élus et membres de la CLE, les services de l'Etat et les partenaires financiers.

AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU



Disposition n°1:



Harmoniser et renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Syndicats de BV, communes et leurs groupements	CALENDRIER	Délai d'un an	PRIORITE	2
INDICATEURS DE MOYENS	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de points de suivi- Existence de protocoles de suivi commun	CIBLE 2022	Etat des lieux des points de suivi à l'échelle du SAGE		
MOYENS HUMAINS	Préparation, animation et restitution des réunions et rencontres (0.15 ETP/an ou 0,3 ETP/an si étude menée sur le Queffleuth)	STRATÉGIE D'INTERVENTION	Réunir les structures de bassin-versant et les producteurs d'eau au cours du 1er semestre 2022.		
ROLE DU SAGE	<ul style="list-style-type: none">- Rassembler les acteurs concernés et étudier, en lien avec les opérateurs locaux, la pertinence ou non des points de suivi actuels,- Veiller à la cohérence des protocoles de suivi (physico-chimiques, phytosanitaires, qualité bactériologique, biologiques),- Veiller à poursuivre et à renforcer la réalisation d'analyses ponctuelles (ex : suivis 24h inopinées sur le Queffleuth / cyanobactéries dans les plans d'eau, ...),- Réfléchir, conjointement avec Morlaix Communauté et les partenaires techniques et financiers, sur la pertinence d'une étude sur les sources d'apport en phosphore sur le Queffleuth (impacts des activités piscicoles, STEP et rejets agricoles) .				
CONSTAT	<ul style="list-style-type: none">- 53 points de suivi sur le territoire de SAGE (Horn = 6 / Morlaix Communauté = 47),- Harmonisation des protocoles de suivi suite au transfert du SMHL vers Morlaix Communauté,- Evolution du réseau de suivi en lien avec le profil de vulnérabilité conchylicoles baie de Morlaix.				
BASSIN VERSANT	MORLAIX COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none">- 47 points de suivi- Un maillage renforcé sur les masses d'eaux côtières dégradées et sur les prises d'eau,- Absence de suivi des eaux souterraines en régie.			
	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	6 points de suivi sur le territoire.			

Disposition n°21:

Mieux connaître et gérer les rejets issus des serres



MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE

Syndicats de BV, chambre d'agriculture, GAB 29 et 22, coopératives, négoce, structure porteuse du SAGE

CALENDRIER Engagée dans un délai d'un an

PRIORITE 2

INDICATEURS DE MOYENS

- Suivis de qualité de l'eau amont aval,
- Echanges sur les résultats du suivi qualité avec les professionnels,
- Opérations de gestion des rejets (bassins de récupération, purges, etc.).

MOYENS HUMAINS

Préparation, animation et restitution des réunions et rencontres / communication / tableau de bord (0,15 ETP/an)

INDICATEURS DE RESULTATS

Amélioration de la qualité de l'eau

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Avoir des réunions avec les différents acteurs,
- Formaliser les besoins, attendus, et possibilités,
- Transmettre un questionnaire aux serristes non rattachés à une OP

ROLE DU SAGE

- Objectif : approcher les organisations de producteur conjointement avec Morlaix Communauté, le Syndicat de l'Horn et la Chambre d'Agriculture.
- Continuer d'échanger avec les SAGE voisins pour un partage de retours d'expériences et d'outils.
- Préparer et animer des rencontres avec les OP

CIBLE 2022

- Rencontre des 3 organisations de producteurs (OP) majeures du territoire pour mieux connaître les pratiques et besoins des professionnels (objectif visé : comprendre les besoins de chacun et travailler ensemble à une amélioration des performances environnementales)
- Communication sur l'AAP économie d'eau et gestion des rejets de l'AELB,



- La localisation des serres et des cours d'eau récepteurs est en cours sur les deux territoires.
- Enjeu acquisition de connaissance important pour le SAGE et les opérateurs locaux

MORLAIX COMMUNAUTÉ

BASSIN VERSANT

-2022 : identifier les pratiques des serristes. Depuis l'intégration du territoire de la Penzé au sein de Morlaix Communauté, le territoire est très concerné par ce phénomène de rejets issus des serres, notamment sur la partie Penzé aval.

- Objectifs 2022: 1) continuer le travail entrepris fin 2021 en identifiant les serres, leur localisation et les cours d'eau qui reçoivent les rejets (travail cartographique + terrain) 2) Approcher les organisations de producteurs en évoquant l'appel à projet économie d'eau et gestion des rejets en production sous serres (attente de la validation de l'appel à projet en commission de l'Agence de l'Eau en mars 2022), en se basant sur 2 exploitants ressources situés sur St-Pol-de-Léon.
- Objectifs 2023 et 2024 : connaître les pratiques des serristes et les conseiller dans la gestion de leurs rejets.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

- 2022 : identifier les pratiques des serristes.

- Objectifs 2022: 1) continuer le travail entrepris fin 2021 en identifiant les serres, leur localisation et les cours d'eau qui reçoivent les rejets (travail cartographique sous SIG + terrain) 2) Approcher les organisations de producteurs en évoquant l'appel à projet économie d'eau et gestion des rejets en production sous serres (attente de la validation de l'appel à projet en commission de l'Agence de l'Eau en mars 2022), en se basant sur 2 exploitants ressources situés sur St-Pol-de Léon
- Mise en oeuvre de cette action conditionnées à l'aboutissement des négociations sur le PLAV jusqu'en février/mars 2022
- Objectifs 2023 et 2024: connaître les pratiques des serristes et les conseiller dans la gestion de leurs rejets.



Disposition n°22:

Identifier les zones d'érosion

CALENDRIER	Engagée dans un délai de 2 ans	MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE	Syndicat du BV, communes ou leur groupements, structure porteuse du SAGE
MOYENS HUMAINS	Préparation, animation et restitution des réunion et tableau de bord (0.1 ETP)		
STRATÉGIE D'INTERVENTION	Disposer d'une méthode d'identification commune à l'échelle du SAGE	INDICATEURS DE MOYENS	PRIORITE
CONSTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé à l'échelle des bassins-versants, - En 2018, l'ex-SMT a constitué une base de données des parcelles fortement impactées par l'érosion, - Campagne LIDAR (topographie très haute résolution) sur les bassins versants du Queffleuth et du Jarlot-Tromorgant dans le cadre du PAPI. 	ROLE DU SAGE	1
			Installer un Comité Technique Morlaix Communauté - Syndicat de l'Horn - Lannion-Trégor Communauté - SAGE pour la mise en place d'une méthode d'identification (couplage DPR2 - têtes de BV ?) dans le but d'élaborer une cartographie des zones d'érosion à l'échelle du SAGE

CIBLE 2022

Initiation d'une méthodologie commune entre bassins-versants

BASSIN VERSANT	MORLAIX COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes Lopic et Pontplaincoat : DPR2 prévus sur certaines exploitations ainsi qu'une cartographie des exploitations légumières (Morlaix Communauté, Chambre d'Agriculture, CAPINOV), - Poursuite de la stratégie Breizh Bocage (talus antiérosifs) sur l'ensemble du territoire mais priorité donnée sur les bassins-versants du Lopic et du Pontplaincoat et sur celui du Douron.
	SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la stratégie Breizh Bocage (talus antiérosifs) sur l'Horn-Guillec et Kerallé, - Identification parcellaire par DPR2 sous le ruisseau de Plouénan dans le cadre du PSE "légumes". Ce DPR2 permettra d'identifier les zones d'érosion, - DPR2 à l'échelle du bassin versant Horn Amont en 2022 après la phase de négociations.



Disposition n°23:

Lutter contre l'érosion des sols

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE

Syndicat du BV, chambre d'agriculture, GAB 29 et 22, coopératives, négoce

CALENDRIER

Engagée dès publication du SAGE

PRIORITE

1

MOYENS HUMAINS

Préparation, animation et restitution des réunion et tableau de bord (0.1 ETP)

INDICATEURS DE MOYENS

Nombre et nature des opérations menées pour la lutte contre l'érosion (restauration bocage, plantations, adaptation des cultures, ...)

ROLE DU SAGE

- Faire remonter les données des opérateurs locaux et les retranscrire dans un tableau de bord,
- Horn amont : accompagner la démarche de couplage de la méthodologie DPR2 et têtes de bassin-versant pour identifier les zones d'érosion (embauche d'un ETP prévue en 2022 au Syndicat de l'Horn), et la présenter en CLE,
- Morlaix Communauté : Communiquer sur la parcelle vitrine et la présenter en CLE.
- Communiquer sur le PSE « légumes » en CLE, dans les bulletins communaux et dans la presse.



STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Poursuivre la stratégie bocagère (axer sur les talus antiérosifs),
- Déployer le PSE « légumes »

CIBLE 2022

- Présentation de la stratégie bocagère en CLE,
- Présentation du PSE "légumes" en CLE.

CONSTAT

Réalisé à l'échelle des bassins-versants

BASSIN
VERSANT

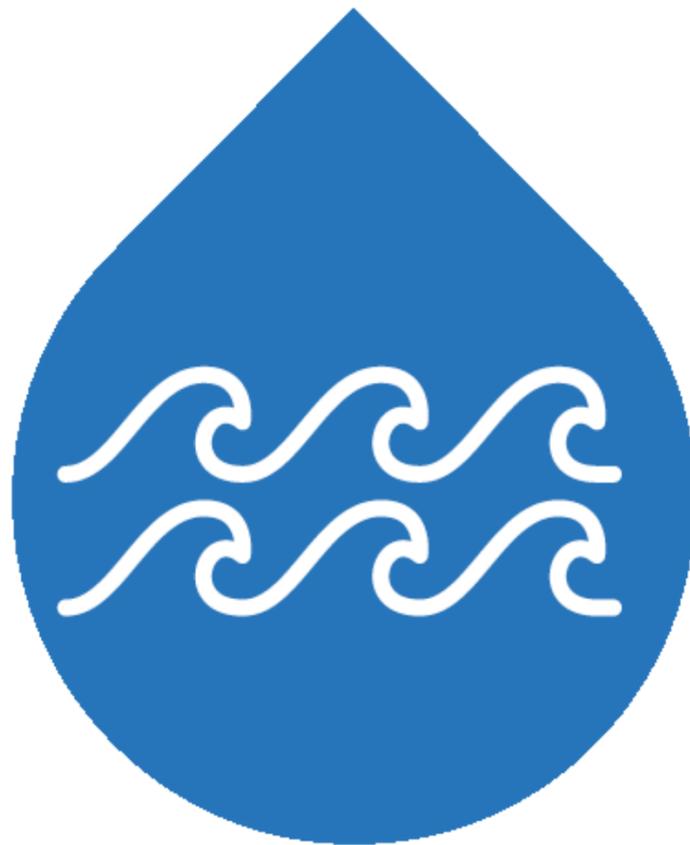
MORLAIX COMMUNAUTÉ

- Déploiement du PSE "légumes",
- Déploiement de l'outil efface trace agricole,
- Volonté de mettre en avant une parcelle vitrine pour limiter l'érosion avec la présence d'une bande de miscanthus et d'une bande enherbée et avec différentes modalités de travail du sol (en lien avec la Chambre d'Agriculture),
- Semis précoces

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

- Déploiement du PSE "légumes",
- Demande écrite formulée à la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mise en oeuvre de cahier des charges intégrant la problématique érosion concernant les cultures de salade (ex: mâche: sens de mise en culture / surface à cultiver / rôle du bocage, ...),
- Semis précoces,
- Poursuite du groupe herbe (PATURSENS / CRAB),
- Poursuite de la stratégie bocagère (talus antiérosifs / aménagements antiérosifs)

PRESERVER LE LITTORAL





Disposition n°29

Mettre en place une stratégie de l'offre de carénage

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE

Communes et leurs groupements,
structure porteuse du SAGE,
gestionnaires de ports

CALENDRIER

Délai de trois ans

PRIORITE

2

INDICATEURS DE MOYENS

Stratégie en place

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Constituer gouvernance forte autour de la thématique,
- Réunir les différents acteurs,
- Rencontrer les SAGE concernés,
- Formaliser les besoins, attendus, et possibilités. * Réaliser un état des lieux des ports et mouillages équipés.

MOYENS HUMAINS

Suivi et animation de l'étude sur l'état des lieux + appui à la commune de Plouezoc'h / rencontre gestionnaires de ports et associations de plaisanciers / communication (0,35 ETP/an sur la durée de l'étude)



ROLE DU SAGE

- Lancer et suivre l'étude « stratégie globale ou spécifique de l'offre de carénage », en étroite relation avec les maîtres d'ouvrages compétents et en installant une gouvernance forte et facilement identifiable, autour de la thématique,
- Poursuivre l'accompagnement de la commune de Plouezoc'h

CONSTAT

- Rédaction d'une note de cadrage en cours (Formalisation des besoins et attendus, constitution d'une gouvernance),
- Accompagnement de la commune de Plouezoc'h dans sa démarche d'installation d'une aire de carénage : visites d'aires sur les territoires voisins, reprise du cahier des charges, organisation d'une gouvernance autour du projet.

BASSIN
VERSANT

MORLAIX
COMMUNAUTÉ

Service non concerné

SYNDICAT MIXTE
DE L'HORN

Service non concerné

CIBLE 2022

- Initiation de la rédaction d'un cahier des charges pour une étude portant sur l'état des lieux des équipements des ports, mouillages et chantiers navals, des usages et des besoins)
- Choix du lancement ou pas d'une stratégie globale ou spécifique de l'offre de carénage (selon les résultats de l'étude).



Disposition n°30

Réaliser un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisirs

CIBLE 2022

Réalisation du Profil de Vulnérabilité des zones Conchylicoles (PVC) estuaire Baie de Morlaix

PRIORITE 1

**MAITRISE D'OUVRAGE
POTENTIELLE**

Communes ou leur groupement

CALENDRIER

Délai d'un an

MOYENS HUMAINS

Préparation, animation et restitution des réunions et rencontres / Communication / Ingénierie financière (0.1 ETP/an)

**INDICATEURS DE
MOYENS**

- Profils de Vulnérabilité des zones Conchylicoles (PVC) réalisés
- Actions associées mises en œuvre
- Nombre de suivis réalisés sur le bassin versant du Frou, intégrant la problématique bactériologique

ROLE DU SAGE

- Valider le programme d'actions associées dans le cadre du groupe de suivi (Etat, financeurs, collectivités, SAGE, Ifremer),
- Recueillir des données auprès des partenaires locaux et institutionnels,
- Impulser une dynamique pour que les profils soient menés sur l'ensemble de la Baie de Morlaix et notamment sur le territoire de Haut-Léon Communauté,
- Etudier des possibilités de financement complémentaires pour mener ces études (ex : FEAMPA),
- Présentation en CLE et validation.



CONSTAT

- La réalisation des profils constitue une priorité pour la CLE,
- Etude en cours sur l'est de la Baie de Morlaix dès 2021 et extension du périmètre d'étude au cours de l'année 2022 (à examiner).

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Recueillir et analyser des données (typologie d'exploitation, effectifs animaux, etc.),
- Réunir les différents acteurs,
- Rédiger un programme d'action partagé.

BASSIN
VERSANT

MORLAIX COMMUNAUTÉ

- Poursuivre et finaliser le profil de l'est de la Baie de Morlaix pour aboutir à un plan d'actions fin 2022 et en parallèle amorcer l'étude sur un second territoire avec le démarrage d'un suivi qualité de l'eau. Projet d'extension du territoire d'actions (soit à l'Ouest de la baie de Morlaix après concertation et validation avec Haut-Léon Communauté, soit à l'Est de Morlaix Communauté de St-Jean-du-Doigt à Locquirec) :
 - . Objectif : étudier toutes les sources de contamination potentielles et de faire le lien avec le suivi de qualité des eaux et coquillages pour aboutir à une hiérarchisation des sous bassin-versant (phase 1) et un plan d'actions (phase 2) (réalisation courant 2022),
- Démarrage des actions en 2023 pour la partie Est.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

Service non concerné

Disposition n°35



Optimiser les pratiques agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses bactériologiques

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE

Syndicats de BV, communes et leurs groupements

PRIORITE

1

INDICATEURS DE RESULTATS

Diminution des pollutions bactériologiques

CALENDRIER

Délai de trois ans

STRATÉGIE D'INTERVENTION

Préparer une présentation pour une soumission en assemblée plénière de la CLE fin 2022 (conclusion de l'étude et programme d'actions mis en œuvre).

MOYENS HUMAINS

Suivi des opérations et réalisation d'un tableau de bord (0,2 ETP/an)

CIBLE 2022

- Résultats de l'étude du Profil de Vulnérabilité des zones Conchylicoles (PVC) Baie de Morlaix Est,
- Mise à jour de l'inventaire abreuvement direct et des lieux de franchissement de cours d'eau.

INDICATEURS DE MOYENS

- Nombre et nature des opérations de mise aux normes des systèmes d'assainissement
- Nombre de système d'assainissement non-collectif conformes et non conformes avec impact sur l'eau
- Nombre et nature des opérations menées par les opérateurs locaux pour accompagner la profession agricole
- Opérations menées par la profession pour limiter les pollutions bactériologiques



ROLE DU SAGE

- Se rapprocher du SEA, des SPANC et des communes pour la remontée des données (travail d'homogénéisation à réaliser),
- Prise de contact avec les syndicats d'assainissement pour diffusion des données

CONSTAT

- Proposition de reformulation de la disposition : " Lutter contre les pollutions diffuses microbiologiques à travers la mise aux normes des systèmes d'assainissement et l'optimisation et la mise aux normes des pratiques agricoles"
- Des suivis bactériologiques sont menés en Baie de Morlaix mais il convient de noter que le protocole de suivi est très exigeant (conservation des échantillons ne devant pas dépasser 18h avant mise en culture, impliquant une organisation contraignante entre la collectivité et le laboratoire d'analyse).

BASSIN VERSANT

MORLAIX COMMUNAUTÉ

6 Suivis bactériologiques et 6 mesures de débits réalisés à l'année dans le cadre de l'étude sur le profil de vulnérabilité des zones conchylicoles de la Baie de Morlaix.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

BV non concerné par les phénomènes de contamination microbiologiques mais une veille est à réaliser sur les systèmes épuratoires.

***AMELIORER LA FONCTIONNALITE
DES MILIEUX AQUATIQUES ET
NATURELS***



Disposition n°38



Finaliser l'évaluation des taux d'étagement et de fractionnement

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE

Syndicat de BV, communes ou leur groupements, structure porteuse du SAGE

CALENDRIER

Engagée dès publication SAGE

PRIORITE

3

INDICATEURS DE MOYENS

Connaissance des taux d'étagement et de fractionnement sur l'ensemble du bassin Léon-Trégor

MOYENS HUMAINS

Préparation, animation et restitution des réunions / Rédaction synthèse/ Tableau de bord (0,2 ETP/an)

ROLE DU SAGE

- Suite aux échanges avec les techniciens concernés de Morlaix Communauté et du Syndicat de l'Horn, l'objectif est de les réunir pour partager/confronter la méthode d'évaluation employée (Est-ce la même d'un territoire à l'autre ?),
- Organiser des temps de travail avec l'OFB pour vérifier la justesse des calculs de taux.

CONSTAT

Dans son ensemble, malgré quelques manquements, l'évaluation a été réalisée sur l'ensemble du territoire

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Réaliser une étude, diagnostic des masses d'eau,
- Réunir SAGE – équipes BV - OFB

CIBLE 2022

Initiation du travail de synthèse sur l'évaluation des deux taux sur le territoire

BASSIN
VERSANT

MORLAIX
COMMUNAUTÉ

- Travail incomplet réalisé entre 2014 et 2018,
- Travail sur les ouvrages liste 2 en priorité,
- Prise de contact avec l'OFB pour vérifier la justesse des calculs de taux.

SYNDICAT MIXTE
DE L'HORN

- Taux d'étagement réalisé sur l'ensemble du territoire,
- Taux de fractionnement à compléter.

Disposition n°55

Mettre en place des talus de ceinture de ZH



INDICATEURS DE MOYENS

Linéaire de talus implantés

PRIORITE

1

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE

Syndicats de BV, communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE

CALENDRIER

Engagée dans un délai de 3 ans

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Réunir les techniciens bocage et zones humides, afin d'identifier les zones humides stratégiques ne bénéficiant pas de talus de ceinture et travailler collectivement sur une méthodologie commune à l'échelle du SAGE,
- Bénéficier des résultats de l'étude LASCAR.

CIBLE 2022

Initiation du travail d'identification des zones humides prioritaires ne bénéficiant pas de talus de ceinture (en lien avec l'objectif « identifier les zones humides prioritaires et leur gestion »).

ROLE DU SAGE

- Faire remonter les linéaires de talus de ceinture implantés en zones humides.
- Réunir les techniciens bocage et zones humides, afin d'identifier les zones humides stratégiques ne bénéficiant pas de talus de ceinture et travailler collectivement sur une méthodologie commune d'identification simple de ces zones à l'échelle du SAGE.
- Communiquer les résultats de l'étude LASCAR au Syndicat de l'Horn et impulser le déploiement de l'outil sur le territoire.



MOYENS HUMAINS

Préparation des réunions, animation, restitution et rédaction d'une méthodologie / Tableau de bord (0,15 ETP)

CONSTAT

Travaux menés par les structures de bassin-versant

BASSIN VERSANT

MORLAIX COMMUNAUTÉ

- Ne pas se limiter à ces seuls talus (à coupler avec talus antiérosifs en amont)
- Jarlot/Queffleuth/Tromorgant : programme LASCAR (modélisation définissant le chemin de l'eau / Objectif : travailler sur le chemin de l'eau, talus de ceinture, gestion des fossés de bord de route) (un stagiaire va démarrer l'étude en mars 2022 : 6 mois/ 1 an) . Idée : corréler les talus avec les enjeux auxquels ils répondent,
- Prioritaire sur les 2 masses d'eau côtières dégradées, sur le territoire de PAPI et sur le territoire de PLAV.

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

Ne pas se limiter à ces seuls talus (à coupler avec talus antiérosifs en amont)

***SECURISER LA RESSOURCE EN EAU
POTABLE***



Disposition n°61



Améliorer la connaissance sur les ressources en eau mobilisées et mobilisables

MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE Structure porteuse du SAGE

INDICATEURS DE MOYENS Réalisation de l'étude

MOYENS HUMAINS

- Réponse à l'AMI et préparation, animation, restitution des réunions et commissions (0.2 ETP)
- Communication autour de la thématique (0.1 ETP),
- Si accord de financement, réalisation de la pré-étude en régie (1 ETP à 100% sur 1 an),
- Réalisation de l'étude HMUC (1 ETP à 100% sur 3 ans selon les conclusions de la pré-étude).

PRIORITE 2

CONSTAT

Réflexion à mener localement en lien avec les partenaires financiers

CALENDRIER

Réalisée sur la durée du SAGE

ROLE DU SAGE

- Participer à l'installation d'une gouvernance forte autour de la thématique (préparatif, animation, compte-rendu),
- Selon les conclusions de la pré-étude, une étude exhaustive sur les 4 volets sera envisagée. La pré-étude devra permettre de dégager des axes majeurs de travail prospectif,
- Communiquer régulièrement aux élus (CLE, conseils communautaires), aux usagers (rencontres, conseils d'administration) et aux citoyens (article de presse, points d'information) sur l'avancée de l'étude.

CIBLE 2022

- Installation d'une gouvernance autour de la thématique,
- Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Agence de l'Eau - Etat pour la réalisation d'analyse HMUC sur le bassin Loire-Bretagne,
- Dans le cadre d'une commission thématique, présentation d'un état des lieux de la disponibilité de la ressource sur le territoire de SAGE.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Réaliser une note synthétique justifiant le lancement d'une pré-étude HMUC (enjeux, questions auxquelles le territoire veut répondre, verrous, ...),
- Organiser et animer des réunions entre les différents acteurs.